



# CAPITALISATION DU PROJET PÔLES RURAUX

---

Le PPR : une contribution à l'aménagement et  
à la gestion concertés du potentiel naturel productif  
des régions de Tahoua et d'Agadez



Septembre 2023



Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus de capitalisation du Projet Pôles Ruraux (PPR) au Niger, réalisé entre février et juillet 2023. Cette capitalisation a été structurée autour de trois axes thématiques déterminés par les principales parties prenantes du projet : aménagements de l'espace, finance agricole et formation et insertion des jeunes. Une synthèse transversale reprend les grands enseignements issus de la capitalisation.

Cette publication est réalisée par l'assistance technique au Projet Pôles Ruraux, le consortium IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi.

Pour citer ce document :

Le PPR, une contribution à l'aménagement et à la gestion concertés du potentiel naturel productif des régions de Tahoua et d'Agadez. Volet Aménagement. M.-J. Demante et A. Ichaou. IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi, 2023.

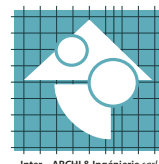
Auteurs : Marie-Jo Demante et Aboubacar Ichaou (Iram)

Crédit photographie : Iram, Projet Pôles Ruraux  
Maquette : E. Jeudy

**iram**

Iram Paris (siège social)  
49, rue de la Glacière 75013 Paris France  
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67  
[iram@iram-fr.org](mailto:iram@iram-fr.org) – [www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)

Iram Montpellier  
Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3  
34980 Montferrier sur Lez France  
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67



ARCHITECTES ET INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL ASSOCIÉS



## Sommaire

<b>Sommaire</b>	3
<b>Liste des acronymes</b>	4
<b>Liste des cartes</b>	5
<b>Liste des encadrés</b>	5
<b>Liste des illustrations</b>	5
<b>1. Introduction</b>	6
1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux	6
1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux	11
1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)	16
1.4. Les principaux résultats du projet	18
<b>2. La démarche mise en œuvre pour l'aménagement de l'espace et la gestion des ressources naturelles</b>	21
<b>3. La protection du potentiel productif</b>	23
3.1. Les types d'aménagements	23
3.2. Processus mis en place	26
<b>4. Les infrastructures et aménagement mettant en valeur les terres</b>	29
<b>5. L'accompagnement des collectivités</b>	34
<b>6. Les effets des actions en matière d'aménagement de l'espace</b>	36
6.1. Des éléments positifs visibles sur la gestion du potentiel naturel productif mais une pérennité encore incertaine	36
6.2. Une gouvernance locale plus efficace et partagée mais une progression des capacités de maîtrise d'ouvrage des investissements à rechercher	38



## Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
APSF	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
ARSM	Autorité de régulation du secteur de la microfinance
AT	Assistance technique
BAGRI	Banque agricole
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CRA	Chambre régionale d'Agriculture
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
FCP	Financement à coûts partagés
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
HCI3N	Haut-Commissariat à l'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » 3N
I3N	Initiative 3N
IF	Institution financière
IMCEC	Institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit
IMF	Institution de micro-finance
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PDC	Plan de développement communal
PDE	Pôle de développement économique
PDES	Plan de développement économique et social
PME	Petites et moyennes entreprises
PPR	Projet Pôles Ruraux
RAIL	Réseau d'appui aux initiatives locales
RECA	Réseau national des chambres régionales d'Agriculture
SAHFI	La Sahélienne de financement
SCOOP	Société coopérative
SFD	Système financier décentralisé
SPIN	Stratégie de petite irrigation au Niger
STD	Services techniques déconcentrés de l'État
SNFI	Stratégie nationale de finance inclusive
TDR	Termes de référence
UCMN	Union des caisses mutuelles du Niger
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGP	Unité de gestion du projet
YTM	Yarda Tarka Maggia



---

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet	12
Carte 2 : Détails des communes de la région de Tahoua	13
Carte 3 : Détails des communes de la région d'Agadez	13

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Pour plus de clarté et à titre d'exemple	21
Encadré 2 : Des demi-lunes pour contrer les effets de l'érosion	23
Encadré 3 : Le dispositif d'ingénierie sociale du PPR	31

## Liste des illustrations

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet	14
Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte	17
Illustration 3 : Chronologie des événements marquants dans la mise en œuvre des activités de la composante Aménagement dans le cadre du projet	22
Illustration 4 : Processus de mise en place des aménagements des ressources naturelles et de gestion du capital productif	27
Illustration 5 : Le processus de mise en œuvre des travaux HIMO	28
Illustration 6 : Démarche de mise en place des aménagements des ressources naturelles et de gestion du capital productif	29



# 1. Introduction

## 1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux

### 1.1.1. Le secteur rural, pilier de l'économie nationale

Le socle de l'agriculture nigérienne est constitué de petites exploitations familiales qui développent des stratégies de diversification pour faire face aux nombreux risques auxquels elles sont soumises. Face à cela, elles combinent des cultures pluviales (mil ou sorgho en association avec des légumineuses comme le niébé ou l'arachide) et des cultures irriguées (oignon et autres cultures maraîchères, riz) ou de décrue. Les cultures irriguées sont en croissance et représentent désormais en moyenne 30 % de la production agricole et 90 % des exportations du secteur. L'élevage, très développé, est en grande partie transhumant.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Si sa contribution au PIB a diminué en 10 ans, du fait de l'émergence de la production pétrolière dans l'économie nationale, elle représentait encore en 2021 près de 41 % du PIB (46 % en 2010). Sa production de richesse a plus que doublé en 20 ans passant de 1 500 à 3 000 milliards de FCFA. L'élevage représente un élément clef de l'économie rurale, à la fois en termes de poids économique (35 % du PIB agricole), mais également de facteur structurant des espaces ruraux. L'agriculture constitue aussi la principale source de recettes d'exportation après le secteur minier grâce à la commercialisation du bétail sur pied et de produits agricoles de rente comme l'oignon, le souchet et le sésame. Le secteur agricole demeure le premier contributeur en termes d'emploi puisqu'il occupe près de 80 % de la population rurale active.

Toutefois, elle doit faire face à de nombreuses contraintes, au premier rang desquelles un environnement naturel marqué par un régime climatique aride, caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées. La vulnérabilité du secteur s'est aggravée ces dernières années du fait des effets du changement climatique d'une part (alternance de sécheresse et inondations), et de l'insécurité récurrente notamment dans la zone de Liptako Gourma ou zone des trois frontières (Niger, Mali, Burkina-Faso) et le long de la frontière avec le Nigéria, d'autre part :

– L'accès aux facteurs de production (intrants, équipe-

Le Niger, quelques données :

Superficie : 1 267 000 km<sup>2</sup>

Population (2022) : 22 millions

(2016) : 19,68 millions

(2012) : 16,99 millions

IDH : 189<sup>e</sup>/191

PIB (2022) : 590,6 US\$ par habitant

Taux de pauvreté (2021) : 41,8 %

Taux de malnutrition aigüe (2021) : 12,5 %

Part de l'agriculture dans le PIB (2022) : 41 %

ments), aux services d'appui-conseil et à la finance rurale reste insuffisant.

- L'accès au marché demeure très variable d'une filière à l'autre, certaines sont très organisées et performantes, mais d'importantes possibilités d'amélioration existent dans tous les cas, que ce soit en termes de désenclavement des zones de production, d'étalement des périodes de mises en marché (étalement des productions, stockage...), de valorisation à travers la transformation, de réduction des pertes post récolte et notamment pendant les transports grâce à l'adoption de meilleures technologies et pratiques de conditionnement.
- Le sous-secteur de l'élevage fait face à de fortes contraintes structurelles en plus de la contrainte climatique, parmi lesquelles : les difficultés d'accès aux services vétérinaires, la faible sécurisation des espaces pastoraux (de plus en plus en concurrence avec les espaces agricoles), l'insuffisance de points d'eau, la faible disponibilité de fourrages complémentaires, la difficulté d'accéder à des financements, la faible valorisation des produits animaux sur les marchés.
- Par ailleurs, on constate sur le territoire un fort déficit dans l'accès au financement agricole, du fait notamment du réseau limité d'établissements financiers,



du peu de confiance que ces derniers accordent au secteur agricole, du manque de garantie fiable que les producteurs et productrices peuvent produire.

- Enfin, la question de la sécurisation foncière même si elle s'exprime de manière variable dans les différentes régions du pays reste une entrave pour certains producteurs notamment les jeunes et les femmes.

En dépit de la place de l'agriculture, l'insécurité alimentaire chronique affecte le pays et entame les moyens d'existence des populations nigériennes. Chaque année, entre 15 à 20 % de la population (2 à 3 millions de personnes) se trouve en insécurité alimentaire, même en année de production agricole excédentaire. En 2021, plus de 4 enfants sur 10, soit 43,5 % souffraient de malnutrition chronique ou retard de croissance. La malnutrition aigüe globale est de 12,5 % au niveau national.

### 1.1.2. *Stratégies nationales et politiques publiques dans le secteur rural*

#### La stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre de référence du développement agricole

Le Gouvernement du Niger a impulsé une approche prospective dite « Stratégie de développement durable de croissance inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 ». De manière opérationnelle, il a mis en place le Plan de développement économique et social (PDES) 2012–2015, qui articule la nécessité de concilier les interventions de court terme à la stratégie de long terme. La promotion de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et d'un développement agricole durable constitue l'axe stratégique 3 du PDES qui se décline en stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durables dénommée « Initiative 3N », les Nigériens nourrissent les Nigériens, élaborée en 2011.

L'objectif de l'I3N est de « mettre les populations nigériennes à l'abri de l'insécurité alimentaire et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus », en renforçant les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) assure la coordination et la facilitation de la mise en oeuvre des Programmes. Les ministères et administrations de mission en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Depuis l'adoption de la stratégie, plusieurs plans

#### Cinq axes stratégiques sont identifiés dans le cadre de l'I3N

1. L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
2. L'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
3. L'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles
4. L'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens
5. L'animation, coordination, suivi et évaluation de l'ensemble de l'I3N.

quinquennaux de mise en œuvre opérationnelle se sont succédés. Le troisième est en cours. Ils ont permis des progrès encourageants en matière de productions irriguées, pluviales et animales.

L'I3N a apporté principalement des innovations dans le domaine de l'accès au crédit et aux financements agricoles, de la petite irrigation, tout en améliorant les dispositifs d'appui technique aux agriculteurs au travers de trois instruments: le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), la Stratégie de petite irrigation au Niger (SPIN) et la Maison du paysan.

Toutefois, parmi les cinq axes stratégiques, les autorités ont donné une priorité à l'axe 1 portant sur les systèmes agricoles puisqu'il représente à lui seul 67 % du montant financier total initialement prévu pour les deux premiers plans d'action.

Par ailleurs, sur la période des deux premiers plans, la succession de crises humanitaires, alimentaires et nutritionnelles, ont drastiquement modifié l'allocation des budgets prévisionnels avec des dépenses qui se sont finalement concentrées sur les mesures d'urgence de prise en charge médicale des cas de malnutrition aigüe. Une part bien plus importante (43 %) que prévu du budget prévisionnel a alors été mobilisée pour les plans de soutien annuels successifs qui comprennent les interventions du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA). Ces actions ont permis entre autres de prendre en compte les



différents types de vulnérabilité, notamment conjoncturelle et structurelle et d'améliorer les outils d'alerte, de planification et d'intervention pour répondre plus efficacement aux besoins d'urgence tout en développant des approches visant à sortir les ménages les plus vulnérables de leur précarité et à les rendre plus résilients.

### La réforme de décentralisation, un processus évolutif pour la gouvernance territoriale

Le processus de décentralisation entamé depuis la période postcoloniale a connu un itinéraire en dents de scie. Il connaît un tournant essentiel lors de la conférence nationale de 1991 qui préconise notamment « la révision de la carte administrative du pays dans le sens d'une plus grande décentralisation ». Ces recommandations sont reprises et traduites dans la Constitution du 26 décembre 1992 (3<sup>e</sup> République) qui dispose que « l'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration ». Les idées forces qui sous-tendent cette option étaient de faire de la décentralisation un moyen pour : (1) élargir et approfondir le processus démocratique dans lequel le pays s'est engagé, (2) responsabiliser les populations dans la gestion de leur développement. La Constitution du 25 novembre 2010 reprend les dispositions de la Constitution de 1992.

Plusieurs schémas de découpage territorial ont été évoqués au cours de ces périodes mais c'est finalement avec l'avènement de la 5<sup>e</sup> République qu'est retenu en 2002 le découpage en vigueur.

#### Les collectivités territoriales au Niger

265 communes dont 213 rurales et 52 urbaines

4 communautés urbaines (Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder et la commune rurale de Makalondi (créé en 2009)

63 départements

7 régions

Dans les faits, les départements ne sont pas opérationnels en tant que collectivités territoriales et restent circonscriptions administratives.

Les premières élections locales, circonscrites au niveau communal, ont eu lieu en 2004, les suivantes, aux niveaux communal et régional, en 2011 et 2020.

Dans l'objectif d'accompagner les collectivités, l'État met en place en 2008, l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Placée sous la double tutelle du ministre en charge de la Décentralisation et du ministre des Finances, l'ANFICT a pour mission de « gérer<sup>1</sup> et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage ».

Ce n'est qu'en 2016, que sont transférés par décrets les compétences et des ressources de l'État aux communes et aux régions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement.

### Les pôles de développement économique pour mieux valoriser les atouts productifs des territoires

La notion de pôles de développement économique est le résultat de concertations entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers qui visent, à la fois, à faciliter le développement des infrastructures de marché, leur désenclavement et leur approvisionnement à partir des zones de productions tout en assurant la liaison avec l'accès aux financements.

Les Pôles de développement économique (PDE) correspondent à des lieux où un faisceau d'acteurs et de productions se retrouvent et activent des échanges marchands. Cela implique la présence d'organisations professionnelles et d'entreprises. Les PDE se définissant comme étant des espaces de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de production adjacents. Les critères suivants sont notamment retenus pour identifier les PDE :

- le potentiel de production irriguée et pluviale des bassins de production adjacents capable de générer des surplus commercialisables ;
- l'existence d'un marché de demi-gros dynamique généralement couplé à un marché à bétail ;
- la présence d'organisations paysannes capables de mobiliser les producteurs tant dans l'amélioration de la production et que dans celle de l'accès aux marchés ;
- la présence au niveau des centres de collecte et des

1. Cf. Loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008.



marchés de demi-gros de petites et moyennes entreprises dynamiques avec un potentiel de développement dans l'offre de services liés aux activités du marché ;

- la continuité territoriale des zones d'intervention entre bassin versant, bassin de production et marché de demi-gros et la complémentarité avec les interventions des projets en cours.

Si la dimension « mise en marché » prédomine dans l'approche PDE en matière d'objectifs et de réalisations, celle-ci doit s'accompagner d'actions de soutien à la production agricole afin de s'assurer de la pérennité des flux d'approvisionnement et de leurs développements dans des conditions environnementales et sociales soutenables et conformes aux politiques nationales.

### 1.1.3. Le secteur rural des régions d'Agadez et de Tahoua<sup>2</sup>

Les deux régions présentent des atouts en termes de développement des filières agricoles (cultures irriguées et pluviales dans une certaine mesure) pourvoyeuses d'emplois diversifiés et de proximité.

#### La région d'Agadez

Deux tendances les plus lourdes au niveau de la région d'Agadez sont liées au climat et à la dispersion géographique. Les précipitations sont rares dans le temps et l'espace, la moyenne ne dépasse guère 250 mm/an offrant ainsi très peu des possibilités en matière des pratiques agricoles pluviales.

La région d'Agadez possède la caractéristique d'un bassin de production très important pour l'oignon d'hivernage, la pomme de terre, le chou, l'ail ainsi que pour l'arboriculture fruitière. La tomate est en régression au profit d'une extension des surfaces en oignon, plus rémunérateur et plus facile à commercialiser.

La commercialisation se fait à travers des réseaux privés et des unions de coopératives au niveau des marchés. La région étant peu desservie en matière de voies de communication du fait de l'étendue du territoire et à son relief, la commercialisation des produits est entravée notamment vers les centres urbains. Il existe cependant des expéditions de produits bien organisées

vers d'autres régions du pays et des exportations dans la sous-région et au Maghreb.

La région n'est pas homogène sur le plan agricole et peut se subdiviser en zones :

- de cultures pluviales et de céréales de décrue et de maraîchage péri urbain autour de la ville d'Agadez ;
- de cultures irriguées majoritaires vers le Sud et le Centre de l'Air (Tabelot, Dabaga, Timia Tchirozérine) avec une prédominance de l'oignon et des spécialisations locales pour les autres cultures (ail, pomme de terre, tomate...) y compris arboricoles (agrumes, dattes, vignes, mandarinier) ;
- de culture de céréales majoritaires vers le Nord de l'Air (Iférouane) avec une tendance à la baisse de la production et à l'accroissement des cultures irriguées ;
- de cultures en cuvettes oasiennes dans le reste de la région.

L'agro-élevage y est pratiqué par tous (sédentaires et nomades). Ce type d'élevage exige toutefois des services de proximité spécifiques pour les éleveurs, notamment en termes d'appui aux filières porteuses.

L'Air concentre donc l'essentiel de la production agricole de la région et cette activité est en très forte expansion depuis ces trente dernières années, grâce notamment à la baisse du coût des motopompes. Cela se traduit par l'expansion des jardins dans les vallées et par la conquête de nouvelles zones agricoles. Il s'agit d'une agriculture intensive en intrants avec des coûts de production élevés.

Le principal facteur limitant pour l'expansion des zones de culture est l'accès à l'eau et cette situation est aggravée par la baisse des nappes due pour partie aux épisodes de sécheresse mais également à l'importance des prélèvements pour l'agriculture. En cas de mauvaise saison des pluies, la recharge de la nappe est insuffisante (d'une manière générale la profondeur moyenne des niveaux de puisage augmente) et oblige les agriculteurs à utiliser des techniques plus coûteuses pour accéder à l'eau (contre puits, pompes immergées, motopompes en série). Les inondations sont fréquentes dans les vallées et, en fonction de l'intensité des flots, des jardins peuvent être emportés ou recouverts par d'importantes quantités de sable.

Les disponibilités en terre dans l'Air demeurent encore réelles, y compris pour les jeunes et les femmes. Les locations (bail et métayage) et parfois les ventes de terres sont pratiquées. On constate des déplacements saisonniers de jeunes des communes riveraines qui

2. IRAM, Groupe huit, Faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua, AFD, 29 février 2016.



convergent vers Tabelot, par exemple, présentant une bonne disponibilité en terre. La valeur du foncier est liée à la proximité de l'eau mais des dispositifs de tuyaux et de motopompe permettent d'implanter des jardins à des distances importantes des puits (plusieurs centaines de mètres). Les tensions avec les éleveurs sont très réduites car il s'agit des mêmes populations, des mêmes familles, et la pratique de l'agriculture maraîchère se généralise.

L'agriculture est une activité individuelle (famille très proche) qui peut être soit permanente soit occasionnelle, certains ne pratiquant l'agriculture qu'une partie de l'année et pas tous les ans. La main d'œuvre, importante et abondante, est fournie en grande partie par des travailleurs saisonniers provenant des régions voisines (Damagaram, par exemple). Les départs en exode des jeunes de la région sont limités par les opportunités qu'offrent aujourd'hui le développement de l'agriculture irriguée.

La structuration des producteurs sur des bases géographiques, en groupements, unions et fédération est très importante. La ville d'Agadez constitue le point de convergence de toutes ces organisations, que ce soit pour l'approvisionnement en intrant et équipement, l'accès aux services ou encore pour l'écoulement des produits.

Les principales contraintes à la production, outre l'accès à l'eau qui est la principale, sont le manque de capital pour démarrer l'activité, et singulièrement pour les jeunes et les femmes, le manque de formation et d'accompagnement technique, et la difficulté d'accès (distance) aux intrants et au carburant ainsi qu'à des semences et des plants adaptés et de qualité.

La commercialisation des produits constitue une préoccupation majeure de cette agriculture totalement orientée vers le marché. Les dispositifs de stockage sont insuffisants et ne permettent pas la conservation des produits en cas de mévente ou de baisse des prix sur le marché.

### La région de Tahoua

En zone sahélienne, la région de Tahoua a un potentiel agricole élevé, grâce particulièrement aux aménagements réalisés par divers projets. La région est également riche en élevage qui reste une forme de capitalisation forte pour les agriculteurs.

La région de Tahoua se trouve divisée en deux grands espaces : la zone pastorale au nord et une zone agricole, avec présence d'élevage sédentaire ou transhumant,

au sud avec d'importantes zones de production maraîchères disséminées au gré des vallées dans un espace où dominant les cultures pluviales de céréales et de niébé.

La région constitue un bassin de production pour l'oignon qui représente la majorité des surfaces emblavées, en dehors du mil et du sorgho.

Le développement socio-économique de la région de Tahoua est cependant contraint par un certain nombre de facteurs que l'on peut considérer comme étant des tendances fortes. Il s'agit d'abord d'un déséquilibre entre la croissance démographique (environ 3 % annuel) et la croissance de la production agricole ce qui rend la région chroniquement déficitaire. Des contraintes naturelles existent telles que la profondeur excessive de la nappe phréatique dans certains départements de la région, en l'occurrence Bouza et Keita. Par ailleurs, il est observé une forte pression continue sur les ressources naturelles avec une menace de disparition d'une partie du capital productif, du fait notamment de l'ensablement des plans d'eau et de leur envahissement par les plantes et par des phénomènes de pollution. La dégradation des terres est une constante importante dans la région de Tahoua. La protection des terres agricoles et des ouvrages, par la multiplication des interventions de conservation des eaux et des sols ainsi que la réalisation de haies vives et la promotion de l'agroforesterie constituent des priorités.

L'accès au foncier s'il ne pose pas de problème majeur pour les hommes adultes s'avère complexe pour les jeunes et pour les femmes. La réalisation d'aménagements constitue un moyen d'attribuer des terres à ces groupes mais le maintien de leur droit d'usage n'est pas toujours garanti, au-delà du terme de l'intervention (projet ou autre) qui a permis la réalisation des aménagements. La réalisation effective et la pérennité des aménagements ne sont pas toujours assurées, certains propriétaires contestant ou revenant parfois sur des décisions d'attribution.

On peut noter une certaine structuration professionnelle des acteurs locaux (bien que beaucoup d'opérations se passent encore de manière informelle), la présence d'une importante zone de concentration d'acheteurs étrangers et d'exportateurs nigériens et une offre de transport de plus en plus diversifiée. De nombreuses zones souffrent encore de l'enclavement en raison de l'absence ou de l'état des pistes qui les desservent. La transformation des produits, activité essentiellement féminine, est limitée à quelques produits comme la tomate



séchée ou le moringa séché, en poudre ou en huile, et l'extraction d'huile d'arachide.

Le stockage commercial (warrantage...) est réalisé sur les céréales et le niébé. Le principal frein au développement de cette activité est le manque de magasins. D'importants besoins en infrastructures existent également pour le stockage individuel et collectif de l'oignon et pour la création de nouveaux comptoirs de vente, toujours pour l'oignon, mais également pour la tomate.

L'exode traditionnel des hommes, jeunes ou adultes, semble largement freiné grâce au développement des cultures maraîchères commercialisées et des opportunités qui en découlent en termes d'emploi, que ce soit dans la production ou les services. Cette question est d'autant plus prégnante que les migrations saisonnières sont contraintes par les difficultés de plus en plus grande d'accès aux pays limitrophes du fait des conflits et d'une dégradation des conditions sécuritaire, notamment.

### Les atouts des régions de Tahoua et d'Agadez pour la mise en place d'une approche « Pôles de développement économiques »

Les deux régions sont contiguës

Deux régions avec un calendrier agricole complémentaire

Potentialités hydriques mobilisables

Atouts pédologiques (géomorphologie et fertilité des sols)

Dynamisme agricole caractérisé par une diversité des cultures et des organisations rurales

Des mutations agricoles depuis plusieurs décennies (importance croissante de la culture irriguée, allongement de la période de culture durant l'année)

De nombreux acteurs commerciaux présents (régions à la fois de collecte et de transit avec des centres historiques de commerce)

## 1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux

### 1.2.1. Les objectifs du projet et les résultats attendus

Le PPR s'insère dans la politique de décentralisation et dans celles impactant le secteur rural mais aussi dans d'autres politiques sectorielles comme la politique nationale de la jeunesse et la politique nationale genre. Le projet a pour objectif global « d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez », à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leurs mises en marché à travers les investissements des collectivités territoriales ;
2. Faciliter l'accès aux institutions financières des acteurs des filières agricoles ;
3. Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

Les principaux acteurs ciblés sont ceux des filières agricoles et les collectivités locales en tant que respon-

sables de l'animation du développement territorial et pourvoyeuses de services publics dans les domaines économique et social. Au regard des enjeux qu'elles représentent dans un contexte où 50 % de la population des deux régions à en moyenne moins de 15 ans, un accent particulier est donné à la formation et à l'intégration des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur rural.

Chaque objectif spécifique correspond à une composante. Chaque composante regroupe des résultats attendus. Ils sont au nombre de 9.

**Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaire nécessaire au développement durable des productions agricoles et leur mise en marché**

Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres et de valoriser ensuite des productions des filières porteuses

Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permet, dans un contexte de changement



climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations

Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées

Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique

#### Composante 2 : Amélioration de l'accès au crédit agricole

Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières

Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées

Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture

#### Composante 3 : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles

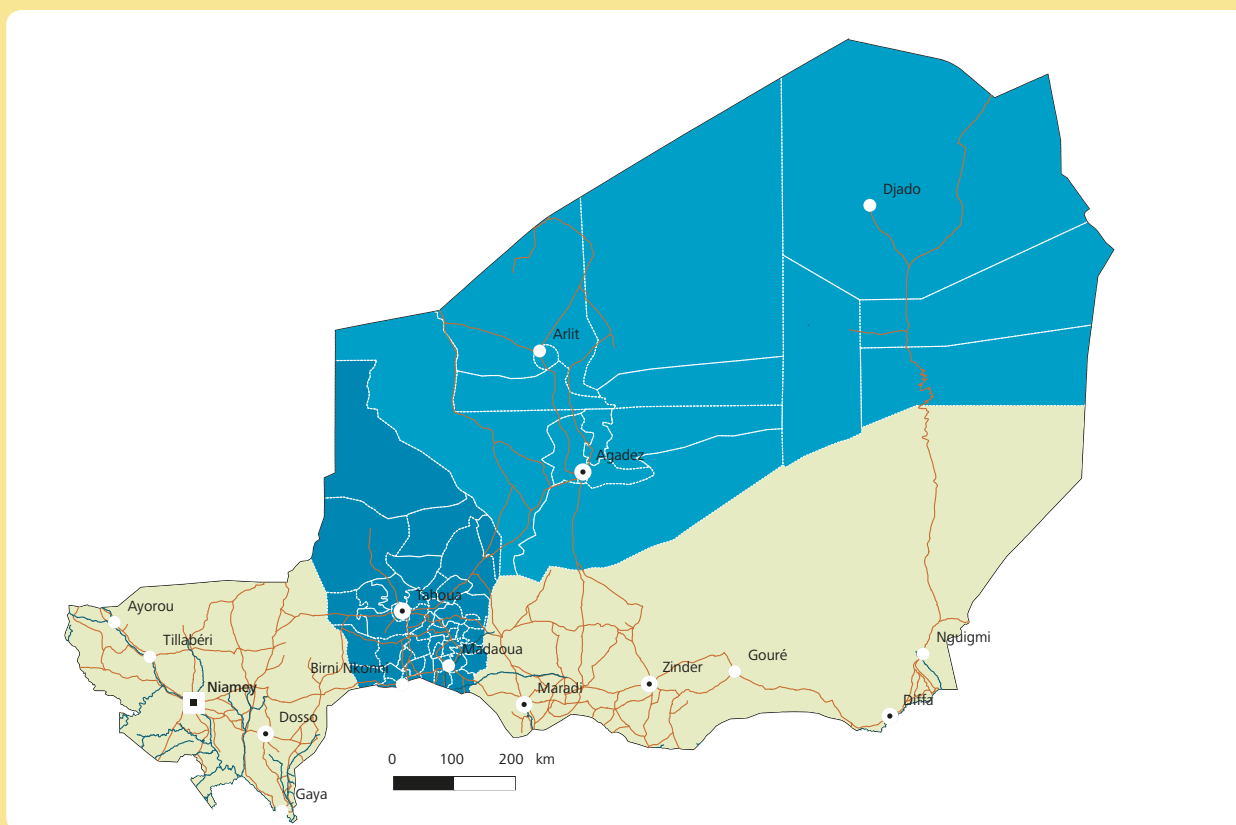
Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseil au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA.

#### 1.2.2. Zone, durée d'intervention et budget

Le projet intervient dans l'ensemble des deux régions d'Agadez et de Tahoua pour les composantes deux et trois. Pour la composante une, le projet est engagé dans 26 communes au sein des régions d'Agadez et de Tahoua. Il est à noter que face à la recrudescence des feux de brousses en 2020 et 2021, le projet a élargi la zone d'action pour l'ouverture des bandes pare-feu dans les deux régions en incluant quatre communes frontalières aux communes d'intervention du PPR : Aderbissanet et Ingall pour Agadez, et Tchintabaraden et Afala pour Tahoua.

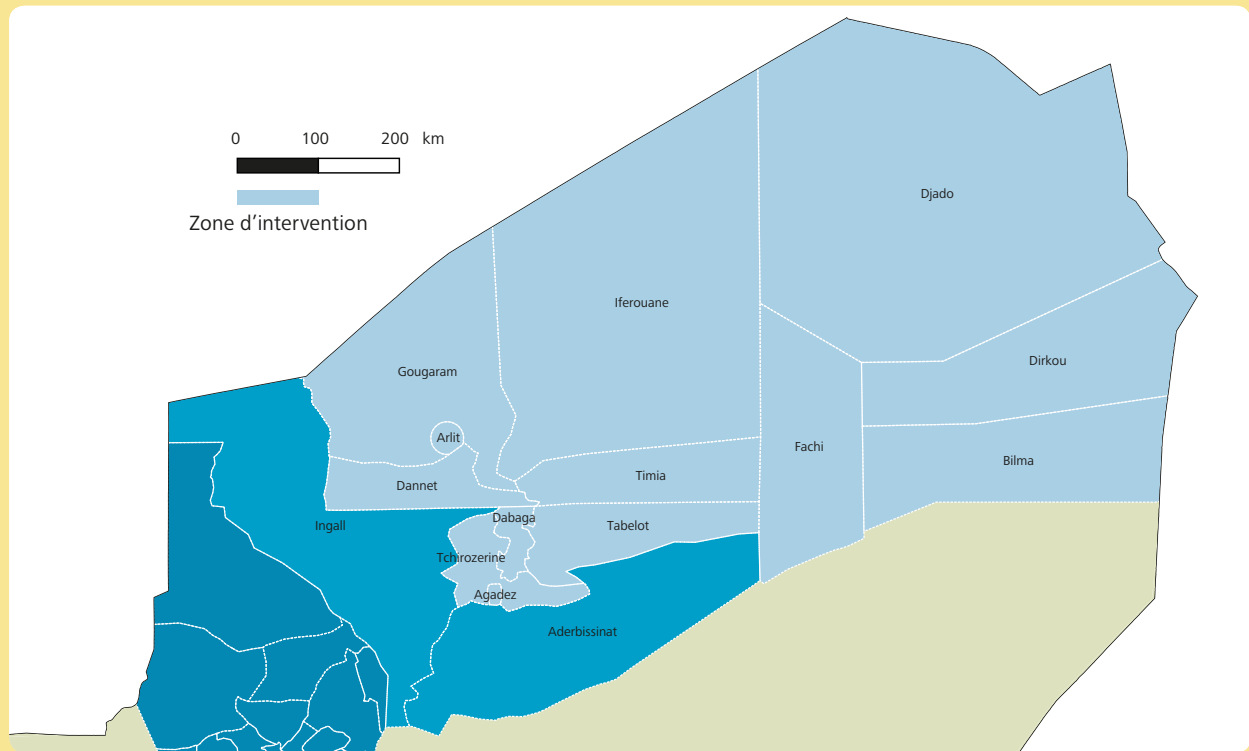
Identifié en 2016, démarré officiellement en fin 2017, le projet est prévu s'achever en juin 2023. Sa durée initiale de 5 années (4 ans fermes et une année optionnelle en fonction des résultats) a été prolongée de 6 mois.

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet



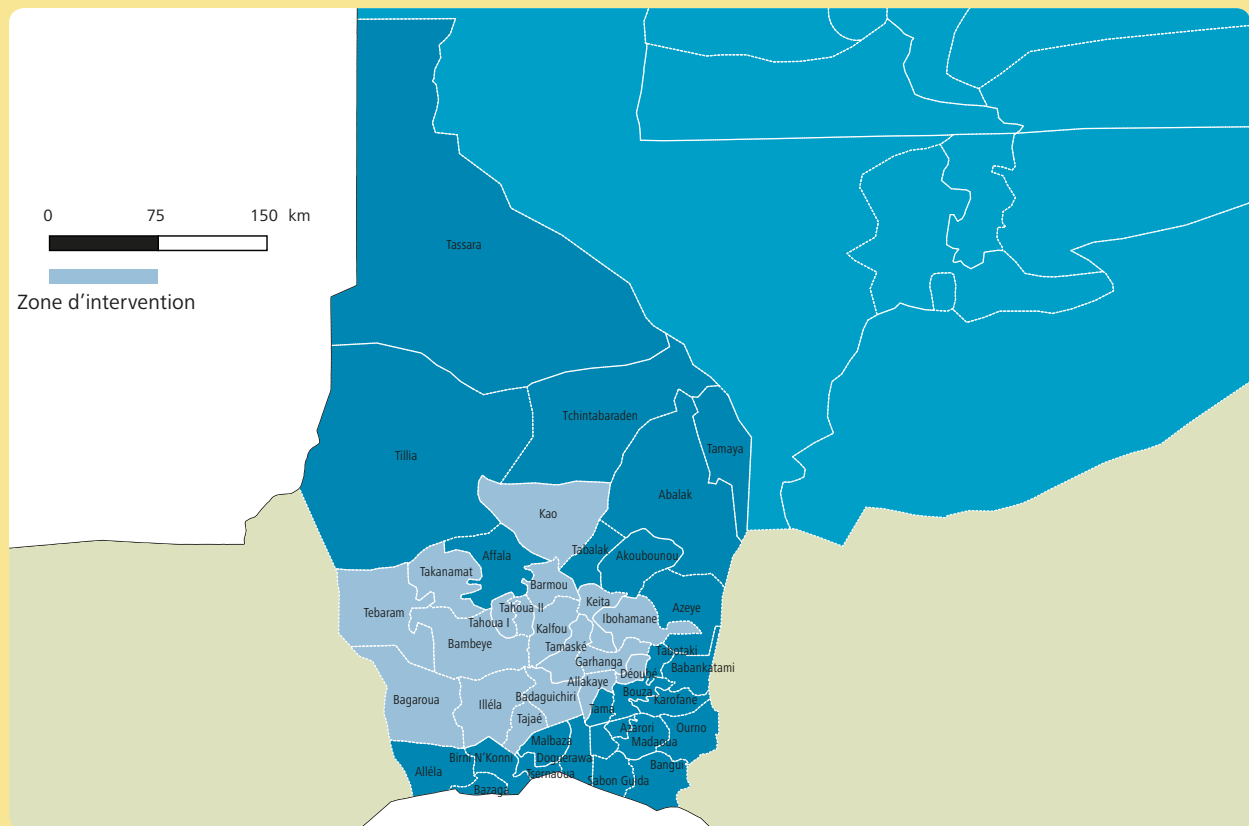
© PPR, données IGNN et données terrain

Carte 2 : Détails des communes de la région d'Agadez



© PPR, données IGN et données terrain

Carte 3 : Détails des communes de la région de Tahoua



© PPR, données IGN et données terrain



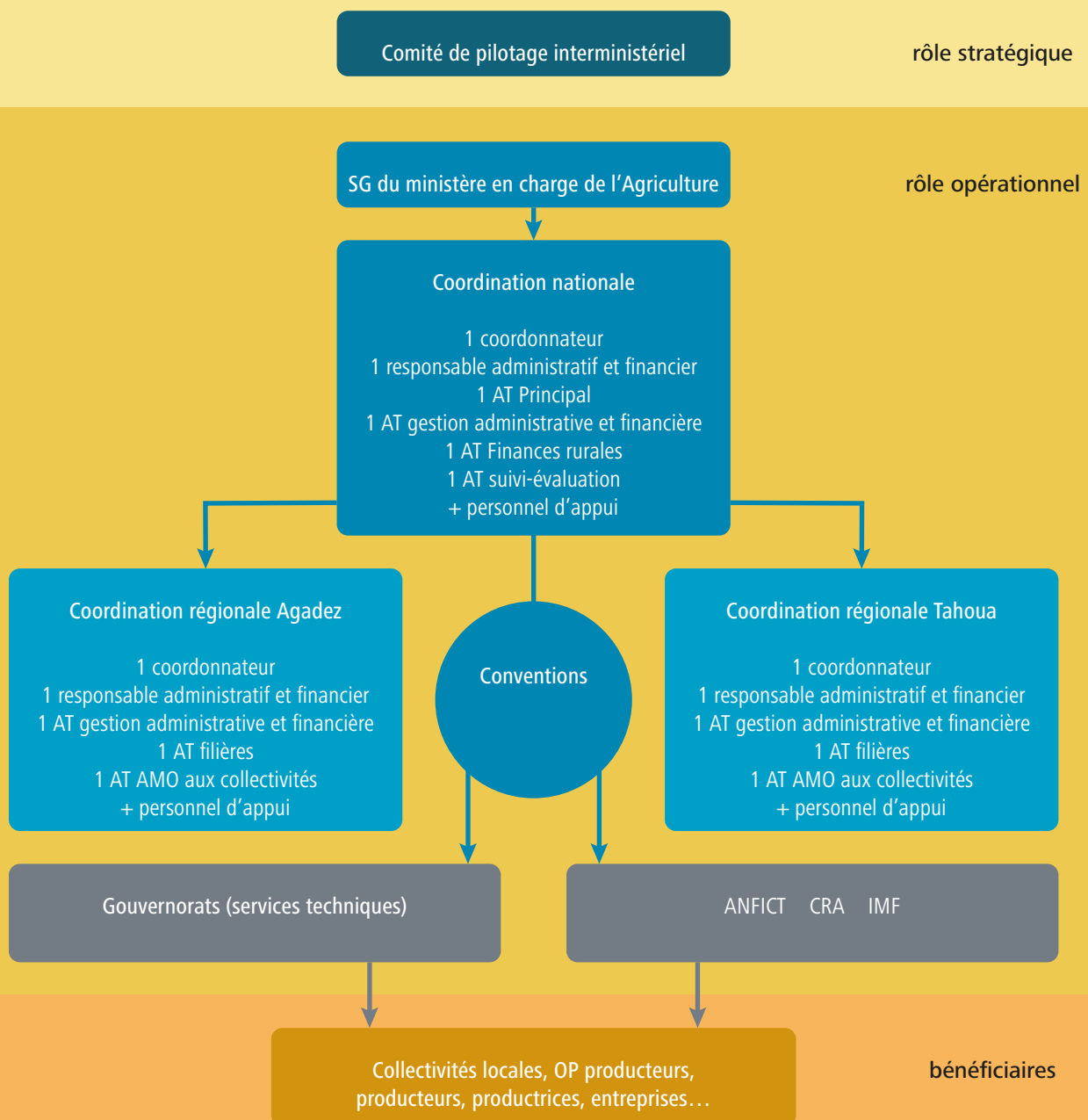
Le montant total du projet est de 65 037 383,18 euros (hors taxes) soit 42 661 726 758 FCFA composé d'un prêt AFD sous conditions FMI à l'État nigérien de 30 M€, d'une subvention AFD de 7 M€, ainsi qu'une subvention de 28 037 383 M€ de l'Union européenne sur ressources du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) déléguée à l'AFD.

### 1.2.3. Montage institutionnel et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère en charge de l'Agriculture. Une unité de gestion (UGP) sous sa responsabilité, assure la mise en œuvre du projet. Elle est composée d'une coordination nationale et de deux coordinations régionales basées à Tahoua et Agadez appuyée par une assistance technique fournie par le consortium Iram-RAIL-ECO Consulting-InterArchi.

Le suivi du projet au sein du ministère est confié à la

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet



Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023

direction nationale du Génie rural. Un cadre de celle-ci est désigné au démarrage du projet comme point focal du PPR. Il a pour mandat de faciliter la mise en oeuvre des procédures administratives, notamment celles en lien avec la préparation des marchés d'infrastructure et d'aménagement passés par l'UGP et leur validation par le ministère et l'AFD. La fonction de point focal a été supprimée en 2021.

Le Comité de pilotage, organe d'orientation et d'arbitrage est présidé par le ministère de l'Agriculture (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) au démarrage du projet) et composé des ministères sectoriels impliqués (Commerce, Économie et Finances, Décentralisation, Élevage, HC3N, Environnement), ainsi que du Réseau des chambres d'agricultures (RECA), des deux Chambres régionales (CRA), des Directions régionales de l'Agriculture (DRA), des Gouvernorats des régions de Tahoua et d'Agadez, des 2 conseils régionaux, de représentant des communes ciblées par le projet, etc. Les représentants des bailleurs du projet et ceux soutenant des projets sur les mêmes thématiques sont membres observateurs.

L'originalité du mode opératoire du PPR réside dans la part importante de l'assistance technique dans les ressources humaines des coordinations régionales et nationale. En effet, hormis les coordonnateurs, les responsables administratifs et financiers et certains personnels de soutien, tous les personnels techniques sont fournis via le contrat d'assistance technique. La démarche du projet étant basée sur l'appui à l'exercice par les acteurs concernés de leurs fonctions et mandats et non sur une intervention directe auprès des bénéficiaires, les ressources humaines de l'UGP sont peu nombreuses et concentrées sur des tâches de construction méthodologique et d'accompagnement.

Le projet conduit ses activités et engage ses dépenses sur la base d'un Plan technique et budgétaire annuel (PTBA) validé par le Comité de pilotage et faisant l'objet d'un avis de non-objection (ANO) de l'AFD. Hormis les dépenses de fonctionnement, toute action d'investissement conduite par l'UGP est soumise aux procédures de marchés publics et à celles de l'AFD.

Le financement des investissements des collectivités territoriales est assuré par l'Agence nationale d'investissement des collectivités locales (ANFICT) qui reçoit de l'AFD les financements pour ce faire. Cette dernière a installé en régions des agences qui doivent accompagner les collectivités dans le recrutement des entreprises de travaux, débloquer les fonds nécessaires à leur paiement

et les accompagner dans la justification des dépenses.

Des conventions sont établies avec les Gouvernorats de Tahoua et d'Agadez pour la mobilisation des services techniques déconcentrés et avec les organisations du territoire qui accompagnent les collectivités, les producteurs et productrices et leurs organisations. Des termes de référence sont établis qui définissent les activités qui devront être mises en oeuvre dans le cadre du projet. Ces activités ne diffèrent que très peu de celles d'ores et déjà prévues à leur cahier des charges. Les conventions leur fournissent des moyens supplémentaires leur permettant d'améliorer l'efficacité de leurs actions, notamment par une implication plus résolue dans le conseil aux acteurs locaux, la participation à des concertation inter-acteurs, le suivi des actions mises en oeuvre, etc.

#### **1.2.4. Une approche basée sur une démarche pluri-acteurs et un fort ancrage territorial**

S'inscrivant résolument dans les politiques publiques sectorielles (il s'inscrit dans au moins trois des cinq axes du programme de l'initiative 3N et de son plan d'action 2016–2020) et la réforme de la décentralisation, le projet est conçu pour mettre les différents acteurs dans les rôles qui leur sont définis. Il donne aussi une part déterminante à la participation des producteurs et des productrices dans la définition des principales actions à mettre en oeuvre à leur profit.

En conséquence, ses principes d'intervention sont les suivants :

- Les espaces régionaux sont les espaces privilégiés d'intervention du projet. Celui-ci se donne pour mission d'appuyer les acteurs et institutions existants à ce niveau dans l'exercice de leurs mandats ou de leurs initiatives : le tissu entrepreneurial et financier régional, les collectivités, les services techniques déconcentrés, les différentes représentations des acteurs des filières (chambres d'agriculture, organisations paysannes et leurs faitières, y compris féminines) et les producteurs et productrices à la base ;
- Le projet appuie les collectivités territoriales ciblées dans leur mandat d'animation pour la planification et la réalisation d'investissements structurants en faveur du développement des activités de production agricole, ainsi que des actions en aval des filières telles que la collecte, le regroupement, la transformation, la promotion et la mise en marché des produits ;
- Le projet appuie une démarche de concertation multi



échelles, de mise en réseau des différents acteurs (hommes, femmes et jeunes) des filières porteuses autour des pôles d'activités économiques pour identifier les investissements les plus utiles et assurer leur gestion durable. Cela suppose de contribuer en amont à sécuriser un accès équitable aux ressources naturelles pour les différentes catégories de producteurs (Cela implique également de prendre en compte la gouvernance, la mise en valeur et ensuite la valorisation de ces ressources par les différentes catégories d'acteurs des territoires ruraux ;

- Le projet soutient la réalisation d'infrastructures et d'aménagements ainsi que la promotion de pratiques

### 1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)

Le démarrage du projet est officialisé par l'atelier de lancement tenu à Tahoua en janvier 2018. Les coordinateurs national et régionaux ainsi que l'assistant technique principal (ATP) prennent leurs postes courant mars.

L'année 2018, est essentiellement consacrée au calage des procédures (le circuit de financement du projet fait notamment l'objet d'intenses discussions entre bailleur et maîtrise d'ouvrage) et du dispositif, à réaliser les achats de fournitures et de matériels, au lancement de la construction et rénovation des locaux des UGP national et régionales, à l'élaboration et la validation du manuel de procédures administratives et financières. De ce fait, le premier PTBA du projet d'un montant très ambitieux (un peu supérieur à 7,1 milliards de FCFA) est consommé en fin d'année à un peu moins de 50 %. Ce taux d'exécution, s'il peut paraître faible, est de fait raisonnable au regard du nombre et de la complexité des activités de types organisationnel et administratif à mettre en œuvre au cours d'une première année de projet. Ceci d'autant plus que le projet dépend d'un nombre important de partenaires responsabilisés dans la mise en œuvre ce qui induit des délais non forcément maîtrisables et des difficultés pas toujours identifiables lors de l'instruction du projet qui dépassent la responsabilité des équipes du PPR (UGP et AT). Toutefois, les premières activités de CES/DRS sont mises en œuvre dans les communes et permettent de tester la méthode proposée. Les études visant l'élaboration de la situation de référence, l'évaluation du potentiel aménageable en matière de petite irrigation dans les régions d'Agadez et de Tahoua sont également lancées. Le recrutement par les communes de prestataires de travaux pour des

agricoles, y compris des innovations, s'inscrivant dans des logiques de développement durable, tant au plan environnemental que social, et contribuant à l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ;

- Le projet inscrit ses actions dans les dispositifs nationaux existants notamment le FISAN (Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle). Le canal de l'ANFICT est retenu pour les investissements structurants. En outre, les mécanismes de crédit promus répondent à la facilité 1 du FISAN, conformément aux stratégies sectorielles (celle de l'irrigation par exemple).

constructions de magasins inscrits au Plan de développement des communes (PDC) l'est aussi.

Le PTBA de l'année 2019 est arrêté par le Comité de pilotage à un montant de 16,37 milliards (dont 13 milliards pour la composante 1). Ce montant est considérable et avec le recul peu réaliste au regard du contexte tant national (on constate à cette époque un regain des tensions sécuritaires dans les deux régions) ou de celui propre au projet. En effet, malgré des dispositions mises en place par le projet pour faciliter la communication sur le terrain entre collectivités, ANFICT, PPR et services techniques en charge de l'accompagnement et de la supervision des travaux mise en œuvre par les collectivités, les difficultés de la première année, notamment en termes de maîtrise du circuit de marchés publics et de justification des dépenses par les collectivités et par l'ANFICT se poursuivent. Le manque d'une expertise génie rural « à demeure » se fait sentir.

Les retards enregistrés dans les passations de marchés lancées au niveau régional pour les études battent en brèche la démarche du projet qui vise à mettre en place de manière combinée une série d'investissements permettant de traiter sur des territoires emboîtés les questions de sécurisation des ressources productives, d'amélioration de la production, de transformation et de mise en marché. À la fin de l'année 2019, seulement 19 % du PTBA est exécuté. Cependant la composante 3 se déroule normalement. La composante 2 connaît un faible taux d'activités mais pour des raisons externes au PPR, en lien avec la lenteur du déploiement de la politique nationale d'appui au financement agricole et aux négociations en cours entre bailleurs et État nigérien. Ces raisons externes influent négativement sur la



Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte

## CONTEXTE

04/2016 : élections présidentielles

05/2016 : décrets de transferts des compétences aux collectivités territoriales

Deuxième plan quinquennal IBN : 2016–2020

Crise sanitaire mondiale : 27/03/2020 :

fermeture des frontières

03/2020–08/2020 : interdiction de circulation sur le territoire national

12/2021 : élections locales, régionales et nationales

02/2014

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

06/2023

## PROJET

### Instruction :

02/2014 : Pré-identification

19/05/2015 : Lancement AO pour recrutement bureau d'étude

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

05/2017 : signature conventions État-AFD

### Recrutement AT :

17/05/2017 : dépôt AO

14/12/2017 : signature contrat

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

03/2018 : arrivée AT principal

AT principal

### Départs :

03/2020 : coordo national et régional Tahoua ; AT principal

### Remplacement coordo :

01/07/2020 :

coordo national

13/07/2020 :

coordo Tahoua

12/2021 : ANO

AFD sur année optionnelle du projet

20/06/2023 :

clôture du projet

14/06/2023 : fin du contrat d'AT

complémentarité entre les activités des composantes 2 et 3, les jeunes producteurs formés ne pouvant pas disposer de financements pour leur installation à la fin de leur formation comme initialement prévu.

Il est demandé à l'UGP de présenter une feuille de route pour l'année 2020 devant permettre d'accélérer la mise en œuvre. Celle-ci est élaborée mais le MAGEL, en concertation avec l'AFD, demande le départ de l'équipe de pilotage du projet, à savoir son coordonnateur national et l'assistant technique principal ainsi que celui du Coordonnateur régional de Tahoua à partir de fin février 2020. Les deux coordonnateurs ne seront remplacés qu'en juillet. Il est demandé en mars au consortium de nommer un ATP par intérim, ce qui est fait en la

personne de l'AT suivi-évaluation du projet qui devra exercer les deux fonctions jusqu'au remplacement de l'ATP, renforcé par un appui à distance depuis le siège du chef de file du consortium. L'année 2020 est par ailleurs une année particulière au niveau mondial. Le déclenchement de la pandémie de la COVID 19 amène la fermeture des frontières et l'interdiction de circulation sur le territoire de mars à août. Cette situation compliquée par la dégradation générale des conditions sécuritaires dans tout le Sahel, rend impossible le recrutement d'un expert international en tant qu'ATP. La confirmation du responsable suivi-évaluation en tant qu'ATP ne sera validée qu'en novembre 2021 sur proposition de l'assistance technique. Dans le même avenant est prévu le



recrutement d'un AT génie rural permanent.

Malgré tous ces remous, l'année 2020 voit une évolution positive de la mise en œuvre des activités. Les travaux préparatoires de 2019 ajoutés au développement d'une démarche renforcée de concertation et de dialogue au niveau régional et l'accompagnement rapproché des collectivités territoriales ont des issues favorables. La composante 1 voit une accélération des travaux. Le PTBA 2020, d'un peu plus de 12 milliards est exécuté à environ 55 % (60 % pour les composantes 1 et 3). Le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2020 est marqué par la tenue des élections municipales, régionales, législatives et présidentielle avec au niveau local, un fort renouvellement des élus municipaux et régionaux (75 % à Agadez, 89 % à Tahoua).

Le début de l'année 2021 est également agité, à la suite de l'avis défavorable formulé dans le rapport provisoire de l'audit financier 2019 du fait de la difficulté de justification des dépenses des collectivités via l'ANFICT. Après fourniture des éléments d'explication par le projet, l'opinion défavorable de l'auditeur est levée et le PTBA, d'un montant de 14 milliards de FCFA, est validé par le COPIL tenu le 26 mars 2021 mais il recommande de transférer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes à l'UGP/AT en lieu et place des collectivités. Ainsi, la convention avec l'ANFICT n'est pas renouvelée et il est demandé au projet d'assurer la responsabilité de la

#### 1.4. Les principaux résultats du projet

Le tableau 1 présente les principaux résultats quantitatifs atteints par composante à la fin de l'année 2022 au regard des indicateurs ciblés.

Le tableau montre clairement que si les performances du projet sont bonnes, voire excellentes, pour la majorité des résultats. Elles sont décevantes pour les résultats 3 et 5.

On notera qu'il n'est pas donné dans ce tableau d'éléments de mesure des effets du projet et encore moins d'impact.

L'historique du projet rappelle que la mise en œuvre du suivi-évaluation a été perturbée du fait de plusieurs périodes de vacance du poste de responsable. Des tentatives ont été faites en 2022 et 2023 pour identifier, avec les différents acteurs concernés, des indicateurs

pertinents et de collecter les données afférentes. Du fait de la pression sur la mise en œuvre des activités et la taille réduite de l'équipe de l'UGP/AT, ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Par ailleurs, la culture du suivi-évaluation est hétérogène chez les opérateurs de mise en œuvre du projet, tous ne sont pas en capacités aujourd'hui d'intégrer à leurs activités la recherche d'informations permettant d'analyser leurs travaux au-delà du respect de leurs cahiers des charges et de l'atteinte des objectifs quantitatifs qui leur ont été fixés.

Lors des travaux de capitalisation, un certain nombre de données ont pu être collectées pour tenter d'apprécier les effets du projet. Celles-ci ne sont que partielles mais permettent cependant, pour certaines des thématiques traitées, de donner des tendances.

passation des marchés et du paiement des prestataires de travaux. L'année 2021 connaît une accélération notable des activités, notamment de la composante 1, toujours la plus conséquente du point de vue de la mobilisation budgétaire. L'ingénierie sociale est renforcée via la mobilisation d'une expertise perle par le consortium d'assistance technique. Le PTBA est exécuté à hauteur de 80 % (92 % pour la composante 1). Au regard des résultats jugés positifs, l'année optionnelle prévue au contrat est activée et prolongée de 6 mois supplémentaires pour assurer la clôture des activités.

L'année 2022 est une année de croisière. Les composantes 2 et 3 sont particulièrement actives et le planning de la composante 1 se déroule comme prévu. Cependant, les investissements en matière de transformation des produits agricoles (Résultat 3), s'ils ont bien fait l'objet d'études de faisabilité, accusent un retard dans le lancement des marchés ce qui fait baisser les performances de la composante en termes de décaissement. Au final, le PTBA est exécuté à hauteur de 71 %.

Le premier semestre 2023 est consacré à la finalisation de travaux engagés, à la capitalisation du projet et aux activités de clôture. L'estimation du taux de décaissement en mai 2023 est de 93 % du montant total du budget y compris l'audit de synthèse et la réalisation de l'évaluation du projet qui n'a jusqu'ici pas encore pu être réalisée.

Tableau 1 : Tableau d'évaluation des performances du PPR 2018–2022 au 31 décembre 2022

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
<b>Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché (cofinancé par UE et AFD)</b>					
Résultat 1 : des aménagements combinés sont mis en place pour préserver le potentiel productif	Pare-feux	km	28 000	31 732	113 %
	CES/DRS	ha	25 000	28 235	113 %
	Fixation de dunes	ha	2 000	1 491	75 %
	RNA	ha	5 000	6 061	121 %
	Pépinières fonctionnelles	nb	55	72	131 %
	Plants plantés	nb	33 000 000	6 053 285	18 %
	Mares aménagées	nb	5	—	—
	Brise vent et haies vives plantées	km	500	822,5	165 %
	Couloirs de passages/axes de transhumance et d'espaces pastoraux balisés	km	5 000	372,8	7 %
Résultat 2 : des infrastructures et aménagements sont mis en place pour valoriser les terres arables et permettent de retenir les jeunes	Seuils d'épandage construits	nb	74	63	85 %
	Sites d'installation réalisés	nb	100	—	—
	Femmes et jeunes producteurs installés	nb	1 000	—	—
Résultat 3 : la valorisation des produits agricoles est améliorée	Magasins de stockages avant écoulement construits	nb	26	—	0 %
	Marchés construits	nb	26	—	0 %
	Magasins construits	nb	26	23	88 %
	Comptoirs construits	nb	4	1	25 %
	Pistes réalisées	km	200	38	19 %
Résultat 4 : la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économiques est exercée par les collectivités territoriales	Collectivités ayant élaboré avec les acteurs locaux des documents de projet	nb	28	28	100 %
	PIA élaborés (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	PDC replanifiés (AZ et TH)	nb	10	1	10 %
	Nombre de SAF appuyés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	Nombre de PDR actualisés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	COFOCOM formé et mis en place (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	COFOB formés et mis en place (AZ et TH)	nb	74	74	100 %
	Cadres de concertation mis en place	nb	2	2	100 %
	Sessions de formation (2 session par région)	nb	4	5	125 %
	Élus formés-(40 par région)	nb	80	142	178 %
	Collectivités accompagnées par le projet	nb	28	28	100 %



Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
<b>Composante 2 du projet : Amélioration de l'accès au crédit agricole (financé par l'AFD)</b>					
Résultat 5 : un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place	Crédits de campagne + prêts de campagne accordés	nb	7 500	1 922	26 %
	MPER financés	nb	400	—	
	PME financées	nb	2	—	
Résultat 6 : les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées	Crédits stockages mis en œuvre, professionnels partenaires, etc.	nb	N/D	—	
	Évolution du fonds de garantie, évolution de l'adhésion d'institutions financières à SAHFI	nb	500 000 000	500 000 000	100 %
Résultat 7 : les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services à l'agriculture	IF appuyés (après processus de sélection)	nb	5	5	100 %
	Missions perlées réalisés	nb	N/D	2	
	Formations réalisées	nb	N/D	12	
	Personnes formées	nb	N/D	197	
	Thèmes développés	nb	N/D	6	
<b>Composante 3 du projet : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricole (financé par l'AFD)</b>					
Résultat 8 : les services au profit des acteurs des filières délivrés par les services déconcentrés sont améliorés	Dossiers montés	nb	N/D	3 528	
	Réunions dispensées	nb	N/D	—	
Résultat 9 : les services d'appui-conseil aux acteurs des filières sont développés par les organisations professionnelles	Formations dispensées	nb	N/D	13	
	Jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés	nb	4 000	4 281	107 %
	Bénéficiaires du conseil agricole (exploitations agricoles, OP, groupements et coopératives de femmes)	nb	N/D	3 461	
<b>Appui au pilotage et à la gestion du projet</b>					
	Ténue régulière du comité de pilotage	nb	8	5	63 %
	Conventions de partenariats	nb	14	14	100 %
	Niveau de mobilisation des appuis	nb	12	12	100 %



## 2. La démarche mise en œuvre pour l'aménagement de l'espace et la gestion des ressources naturelles

C'est via la composante 1 que le projet entend intervenir sur les questions d'aménagement de l'espace.

La démarche a été structurée autour d'un certain nombre d'hypothèses de départ rappelées ci-dessous :

- L'état des lieux des différentes filières agricoles et arboricoles des deux régions démontre que les marges d'évolution en faveur d'une productivité accrue place l'agriculture irriguée, focalisée sur les cultures annuelles (oignons, tomates, pommes de terre, etc.) au centre des préoccupations du développement, sans toutefois exclure les autres productions jugées complémentaires (cultures pluviales, élevage).
- La mobilisation durable des ressources en eaux est la condition majeure du développement des cultures irriguées. Elle suppose outre des aménagements pour l'amélioration de l'infiltration et de l'épandage des eaux dans les vallées (seuils), des aménagements au niveau de leurs bassins versants (ouvrages anti-érosifs). Ces questions ont fait l'objet de nombreuses interventions dans les deux régions mais les besoins sont loin d'être couverts.
- Des marges importantes existent sur la qualité des produits ce qui suppose de réduire les pertes et de monter en gamme pour des marchés plus exigeants

et plus rémunérateurs. Un important travail sur le stockage et le conditionnement est nécessaire pour contribuer à cette amélioration de la qualité et pour assurer une meilleure diffusion des produits.

- La pertinence des investissements à mettre en œuvre est étroitement liée à l'identification des besoins par les producteurs eux-mêmes et leurs organisations.
- La cohérence en termes de développement territorial est assurée par les collectivités, de ce fait elles sont porteuses des investissements d'aménagement de l'espace. Bien que faibles sur certains aspects pour l'exercice de leurs fonctions, elles disposent d'outils pour les accompagner, notamment du point de vue financier par l'ANFICT et du point de vue technique par les services techniques déconcentrés. Il convient cependant de renforcer leurs capacités, notamment en matière de programmation budgétaire et de suivi des investissements mis en place.

Ainsi, c'est en combinant des aménagements et équipements depuis l'amont jusqu'en aval de la production que l'on peut espérer contribuer de manière pérenne à la sauvegarde et à la valorisation du potentiel productif. Les actions sont concentrées sur des vallées spécifiques dont les acteurs locaux souhaitent protéger ou améliorer

### Encadré 1 : Pour plus de clarté et à titre d'exemple

Un seuil d'infiltration figurant au plan de développement d'une commune d'intervention de la région d'Agadez est replacé à l'intérieur de son bassin versant. Ainsi les aménagements en amont du seuil (aménagements anti-érosifs), nécessaires pour un effet du seuil à long terme et sa protection, sont également considérés au cours de l'identification.

Si des magasins, des hangars de stockage ou des équipements de transformation sont également inscrits au plan, l'analyse effectuée doit permettre de montrer la pertinence de leurs réalisations au regard des aménagements productifs existants ou prévus, des voies de transport et des lieux de mise en marché. Par ailleurs, l'appui à la transformation doit être réalisé en tenant compte des différents produits, du marché

existant et des acteurs intervenant dans ce domaine (la majorité sont des femmes).

Chaque investissement est donc considéré dans sa dimension multi-échelle : la vallée concernée, son bassin versant, la commune pour ce qui est du stockage des intrants et des productions, l'inter-communal voire le régional pour ce qui est des voies de communication et des équipements de mise en marché.

Par ailleurs, des appuis en termes d'accès aux financements (cf. axe de capitalisation sur la finance rurale) et d'appui à la formation des jeunes en vue d'une installation sur les sites aménagés notamment (cf. axe de capitalisation sur l'insertion des jeunes) sont également apportés.



le potentiel productif et qui présentent les meilleures caractéristiques en termes d'aménagement pour la valorisation des eaux, en articulation avec les zones de consommation et de mise en marché.

De ce fait, la démarche adoptée articule très fortement les activités des différents résultats attendus de la composante 1, ceux-ci étant interreliés et complémentaires pour atteindre son objectif.

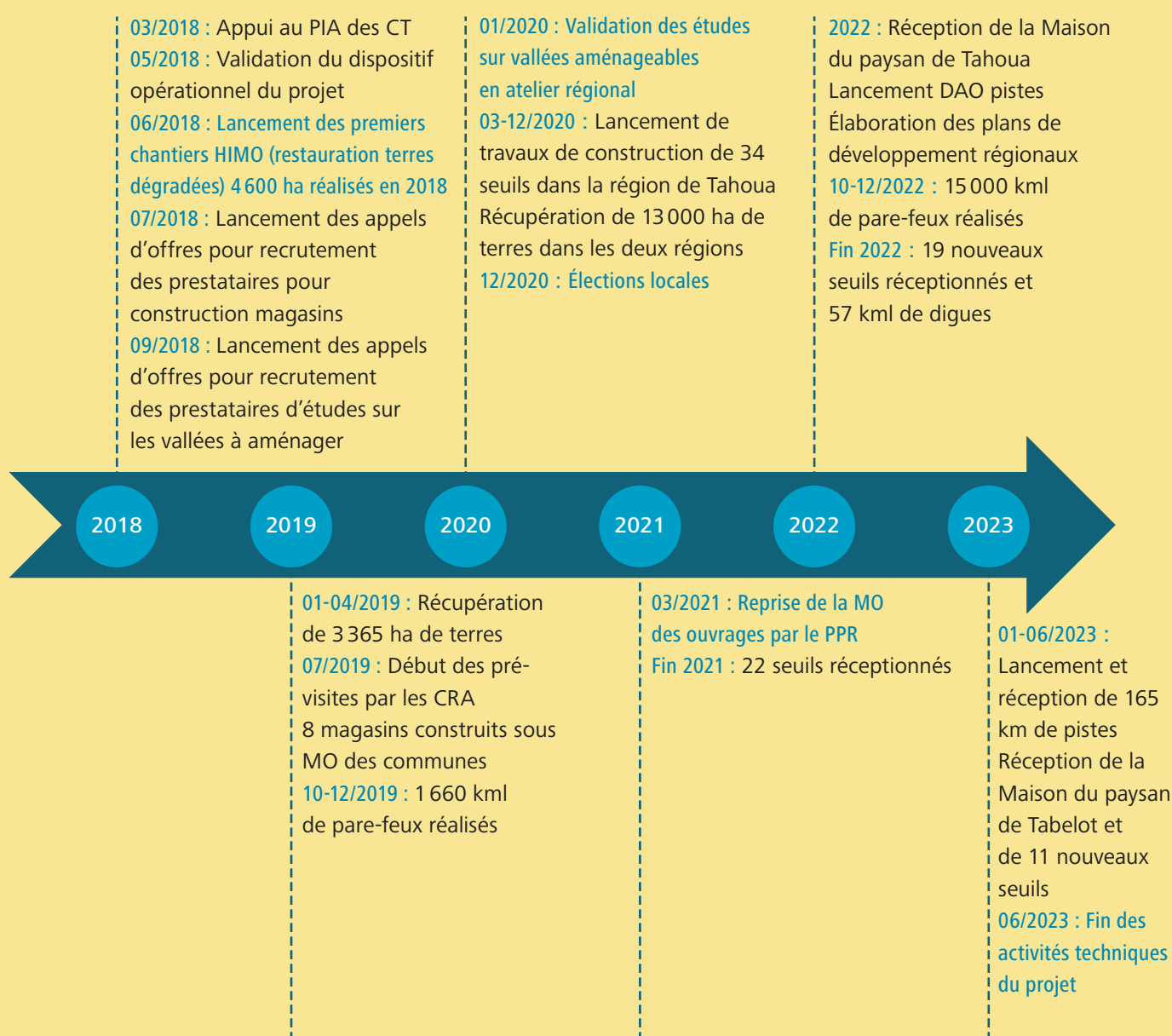
Dans les faits, cette démarche n'a pu être véritablement mise en oeuvre qu'à partir de 2021, les conditions préalables, à savoir notamment la connaissance précise des potentiels des différentes vallées, n'étant pas disponible avant (cf. partie sur le déroulement du projet).

Elle suppose par ailleurs, un dialogue intense entre les acteurs des territoires : producteurs et productrices et leurs organisations, collectivités locales aux différentes échelles, dispositifs de financement, services techniques déconcentrés, commerçants et transformateurs qui n'a pu être développé que progressivement.

Les lignes qui suivent ne sont pas exhaustives quant aux actions menées, elles synthétisent les principales réalisations exécutées, décrivent les démarches mises en oeuvre, leurs acquis et limites permettant de tirer des enseignements jugés utiles pour une éventuelle réplique.

Le graphique suivant donne une synthèse de la répartition des activités de la composante dans le temps.

**Illustration 3 : Chronologie des événements marquants dans la mise en oeuvre des activités de la composante Aménagement dans le cadre du projet**



Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023



## 3. La protection du potentiel productif

### 3.1. Les types d'aménagements

Plusieurs types d'aménagements ont été mis en place avec l'appui du projet dans l'objectif de protection du potentiel productif : fixation de dunes, régénération naturelle assistée et agroforesterie, aménagements anti-érosifs et bandes pare-feux. On se concentrera dans les lignes qui suivent sur les aménagements quantitativement les plus conséquents et qui ont été le plus cités durant le processus de capitalisation : les aménagements anti-érosifs et les bandes pare-feux.

On notera par ailleurs que si l'appui à l'élevage et

plus particulièrement à la mobilité pastorale faisait bien partie des activités du projet, son ampleur prévue initialement a été considérablement revue à la baisse. Il a été arrêté, à partir de 2021, avec ses parties prenantes que le projet, du fait de la multiplicité des actions déjà entreprises et des retards enregistrés au démarrage, devrait se concentrer sur les aménagements à vocation agricole prioritairement en étant attentif dans la mesure du possible à ce que ceux-ci puissent satisfaire aussi des besoins pastoraux si le contexte le permettait.

#### 3.1.1. Les aménagements anti-érosifs

Les mesures de conservation des eaux et des sols sont mises en œuvre de longue date au Niger dont une grande part du territoire est soumise à une érosion éolienne et hydrique intense sur des sols fragiles et dans des conditions climatiques devenant de plus en plus extrêmes (périodes de sécheresse suivies de pluies diluviennes). L'objectif des mesures de conservation des eaux et des sols ou de défense et restauration des eaux et des sols (CES/DRS) est de garantir la protection durable du potentiel productif des vallées par des aménagements permettant de lutter contre l'érosion hydrique et éolienne

et de restaurer des sols fortement dégradés. Des actions complémentaires de régénération du couvert végétal soit par la plantation d'arbres (région de Tahoua) ou l'apport de semences d'espèces ligneuses locales (doum, acacia) dans de la fumure (région d'Agadez) permet de renforcer la durabilité de la protection des ressources naturelles et de restaurer la fertilité. Le PPR a accompagné les acteurs locaux déjà rompus à ces pratiques et les services techniques de l'Environnement qui en ont une longue expérience. Le projet n'a donc pas, à proprement parler, apporté d'innovations techniques dans ce domaine si

#### Encadré 2 : Des demi-lunes pour contrer les effets de l'érosion

La technique de CES/DRS déployée par le PPR est dominée par la réalisation des demi-lunes. La demi-lune est une cuvette en forme de demi-cercle qui va récupérer les précipitations et les concentrer à un endroit où l'on souhaite faire pousser des ligneux et des herbacées. Les demi-lunes sont disposées selon les courbes de niveau, en quinconce pour récupérer le maximum d'eau et diminuer les effets d'érosion.

Les demi-lunes ont été réalisées sur des terrains de parcours à faible pente, avec une croûte en surface. On commence par déterminer les courbes de niveau des zones à aménager avec un écartement de 4 m (voire 6 m en conditions très arides) grâce à des niveaux à eau et des triangles à pente. Sur les lignes, à l'aide d'un compas, on trace des demi-cercles de 4 m de diamètre perpendiculaires à la pente, l'ouverture du « croissant »

orienté vers le haut de la pente. Chaque demi-cercle est espacé de 4 m sur la même ligne. D'une ligne à l'autre on décale les demi-lunes pour qu'elles soient disposées en quinconce. La densité à l'hectare va de 300 à 400 demi-lunes en fonction de la configuration du terrain. On creuse ensuite l'intérieur des demi-cercles sur 15 à 25 cm de profondeur. La terre arable de surface est mise de côté et la terre de déblai est déposée sur le bord aval du demi-cercle (à l'extérieur de la zone creusée) et compactée en un bourrelet.

Avec cette disposition, la demi-lune d'une surface d'environ 6 m<sup>2</sup> va recevoir l'eau d'un impluvium amont de 10 m<sup>2</sup> (interligne de 2 m) voire plus selon l'écartement entre lignes (26 m<sup>2</sup> avec interligne de 4 m). Elle va ainsi concentrer l'eau localement alors que sans cet aménagement les pluies seraient perdues par ruissellement.



ce n'est d'avoir essentiellement appuyé, dans la région d'Agadez, la diffusion de l'ensemencement en espèces ligneuses locales et l'épandage de matière organique comme technique plus performante dans les conditions agroécologiques de la région que la plantation. À Tahoua,

c'est essentiellement la plantation qui a été retenue. Les espaces régénérés sont soit à vocation agro-pastorale (Tahoua), soit uniquement pastorale (Agadez).

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'hectares traités par année de 2018 à 2022.

Tableau 2 : CES/DRS – Superficies aménagées (ha) dans les communes d'intervention

Département	Commune	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Iférouane	Timia	99	269	658	50	55	1 130,86
	Iférouane	93	274	646	75	75	1 162,60
Arlit	Gougaram	85	202	127	75	75	564,26
	Dannat	86	170	438	50	60	804,15
Tchirozérine	Agadez	97	355	675	75	75	1 277,16
	Tchirozérine	95,5	324	664	75	60	1 218,18
	Dabaga	95	323	574	50	50	1 092,00
	Tabelot	85	215	727	55	50	1 132,16
Total région Agadez		735,5	2 131,87	4 509	505	500	8 381,37
Keïta	Garhanga	257,6	250,63	528		150	1 186,23
	Tamaské	316	68,01	340	146	150	1 020,01
	Keïta	200	81,08	347		200	828,08
	Ibohamane	200	233,12	373		250	1 056,12
Illéla	Badaguichiri	200	37,124	412	140	180	969,12
	Tajaé	100	74,89	410	140	100	824,89
	Illéla	250	393,69	983	140	100	1 866,69
Bouza	Déoulé	200	400	400		80	1 080
	Allakaye	200	140,57	563	140	200	1 243,57
Bagaroua	Bagaroua	436	437,49	728		200	1 801,49
Tahoua Ville	AC 1	100	67,43	301		100	568,43
	AC 2	100	0	204		100	404
Tchintabaraden	Kao	1285	87,33	244		79	1 695,33
Tahoua	Takanamatt		106,5	464		50	620,50
	Barmou		23,25	214		100	337,25
	Bambeye		217,99	820		100	1 137,99
	Tébaram		357,78	261		50	668,78
	Kalfou		245,54	400		250	895,54
Total région Tahoua		3 844,60	3 222,42	7 992	706	2 439	18 204,02



Chaque site aménagé doit faire l'objet de gardiennage pour éviter la destruction des ouvrages et des plantations ou repousses végétales par des animaux en divagation. Les coûts de celui-ci sont co-financés par le PPR et la commune concernée.

Un autre objectif des aménagements anti-érosifs, réalisés en utilisant les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) est de permettre aux catégories vulnérables de la population de percevoir des revenus devant leur permettre de faire face à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire notamment (cf. objectifs du fonds

fiduciaire d'urgence co-financeur du PPR). L'hypothèse est également posée que ces travaux génèrent des emplois temporaires qui permettent aux jeunes d'éviter l'exode et leur donnent les ressources leur permettant de s'engager dans des activités génératrices de revenus sur leur territoire. La vérification de cette hypothèse est analysée dans le document consacré au troisième axe de capitalisation qui concerne l'insertion des jeunes.

Le tableau 3 donne la répartition des montants versés par année dans les deux régions.

**Tableau 3 : Répartitions des montants financiers versés pour travaux HIMO en CES/DRS (FCFA)**

	H.J	dont femmes	Montant
2018	74 145	19 979	148 290 000
2019	164 321	39 263	328 642 000
2020	79 345	10 080	158 690 000
2021	64 939	13 988	129 878 000
2022	24 000	4 056	480 000 000
<b>Total région Agadez</b>	<b>406 750</b>	<b>87 366</b>	<b>1 245 500 000</b>
2018	13 606	6 799	20 409 000
2019	364 360	193 111	546 540 000
2020	61 051	26 039	91 576 500
2021	10 449	4 947	15 673 500
2022	139 274	70 243	208 911 000
<b>Total région Tahoua</b>	<b>588 740</b>	<b>301 139</b>	<b>883 110 000</b>

Ainsi un peu plus de deux milliards de FCFA ont été versés aux populations avec une force de travail utilisée correspondant à un peu plus d'un million d'h.j. Le montant de la main d'œuvre par ha s'élève ainsi à 48 500 FCFA pour Tahoua et à 148 000 pour Agadez. Le coût

indicatif donné dans le « Recueil de fiches techniques de bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) au Niger » publié en 2022 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification est de 210 000 FCFA/ha (sur la base de 2 000 FCFA/h.j).

### 3.1.2. Les bandes pare-feux

Les bandes pare-feux, comme leur nom l'indique, visent à éviter la propagation des feux de brousse. D'environ 20 mètres de large, ces espaces fauchés à ras et dessouchés permettent la protection des pâturages (herbacés et ligneux) et de la faune contre les feux. Et en cas de démarrage de feux, les bandes servent de lignes d'attaque pour endiguer la propagation de l'incendie.

Les objectifs assignés à ces aménagements sont de :

- Sauvegarder les ressources forestières et fourragères;
- Lutter contre la dégradation des terres;
- Protéger les personnes et leurs biens;
- Protéger la biodiversité;
- Sécuriser les aires pastorales et agropastorales.

Leur confection intervient souvent dans le quatrième trimestre de chaque année.

Presque 32 000 km linéaires ont été réalisés au total



avec l'appui du PPR dans les deux régions d'Agadez et de Tahoua. Si on se réfère aux normes<sup>3</sup> qui indiqueraient qu'une bande pare-feux de 1 km protégerait 50 ha de pâturage, 1 600 000 ha seraient ainsi défendus contre les feux. Cette mesure de gestion des terres pour être efficace suppose également la mise en place de comités de surveillance anti-feux dans les villages concernés ce qui a pu être fait via les services de l'Environnement. À notre connaissance, malheureusement aucune donnée n'a été relevée sur la fréquence des feux après la mise en place des aménagements ce qui ne permet de juger de leurs effets.

À noter que les communes pouvant bénéficier de l'appui dans ce domaine ont été étendues en 2021 aux

---

3. D'après DRA Tahoua.

### 3.2. Processus mis en place

Le processus des aménagements se présente globalement comme donné dans la figure de la page suivante.

Le recrutement des travailleurs et travailleuses est réalisé par les chefs de village sur la base d'un consensus obtenu en assemblée. L'assemblée, pour effectuer la sélection, privilégie dans les volontaires les catégories de personnes les plus vulnérables du point de vue économique. Les listes sont transmises aux communes

communes frontalières de celles de la zone d'intervention du PPR (Aderbissan et Ingal) fortement impactées par les feux.

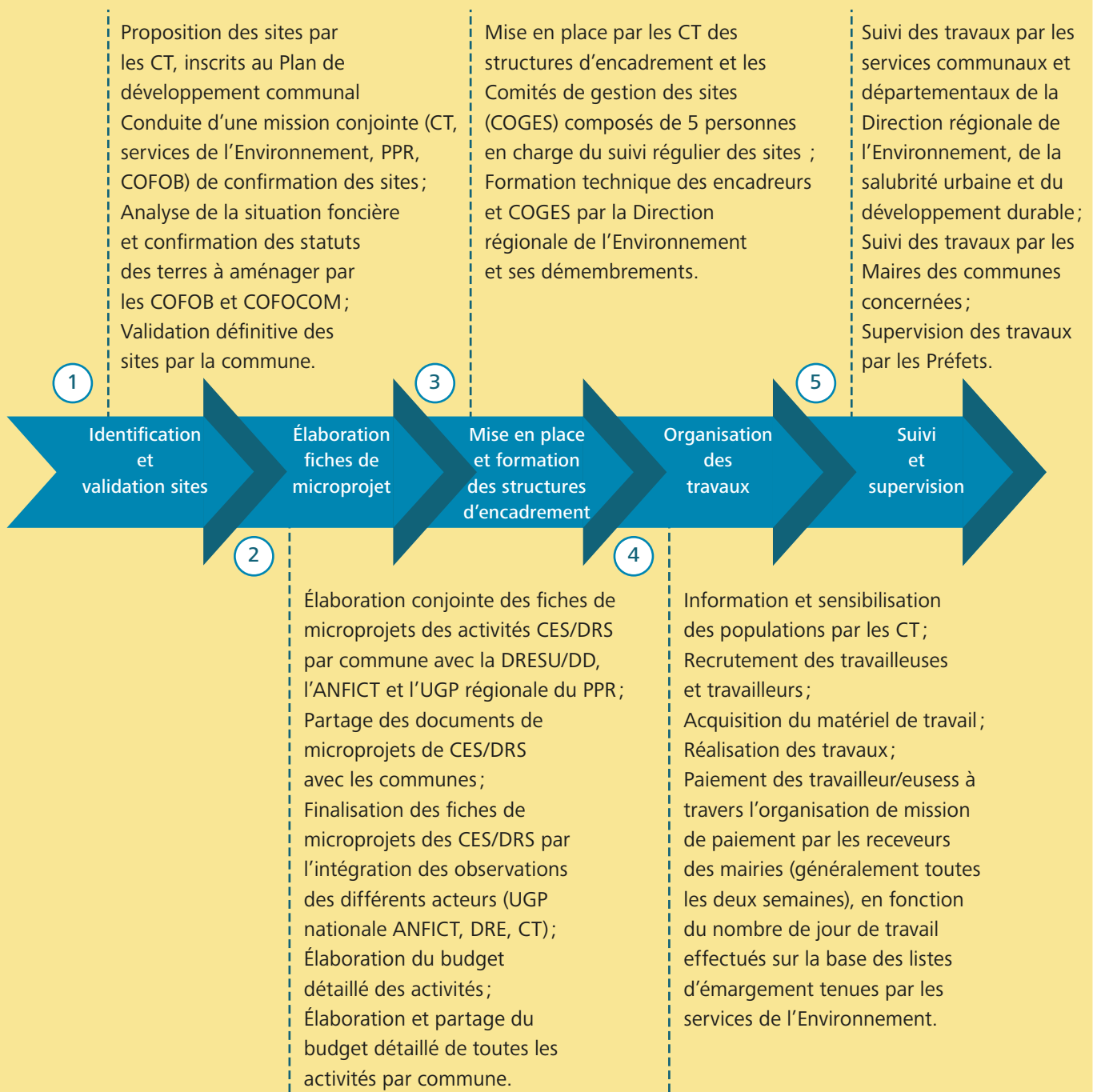
La méthode HIMO est utilisée pour la réalisation des aménagements. Environ 500 000 h.j ont été mobilisés entre 2020 et fin 2022 (dont 8 % réalisés par des femmes à Agadez et 18 % à Tahoua). Le coût moyen du kilomètre linéaire est en moyenne de 59 000 FCFA, soit environ 88 € (temps de travail et petit matériel compris<sup>4</sup>, hors encadrement). Ce montant est légèrement inférieur au coût moyen (68 000 FCFA) indiqué dans le recueil de fiches techniques de bonnes pratiques de gestion durable des terres.

---

4. Coupe-coupe, hilaires et fourches, râteaux et houes, mètres rubans, jalons, piquets...

concernées qui les valident avant de les communiquer aux services de l'Environnement qui devront répartir les tâches entre les travailleurs et travailleuses sélectionnés. Le paiement est réalisé à chacun d'entre eux, à raison de 1 500 FCFA pour 3 demi-lunes creusées (8 heures de travail par jour en moyenne) dans la région de Tahoua et de 2 500 FCFA dans la région d'Agadez.

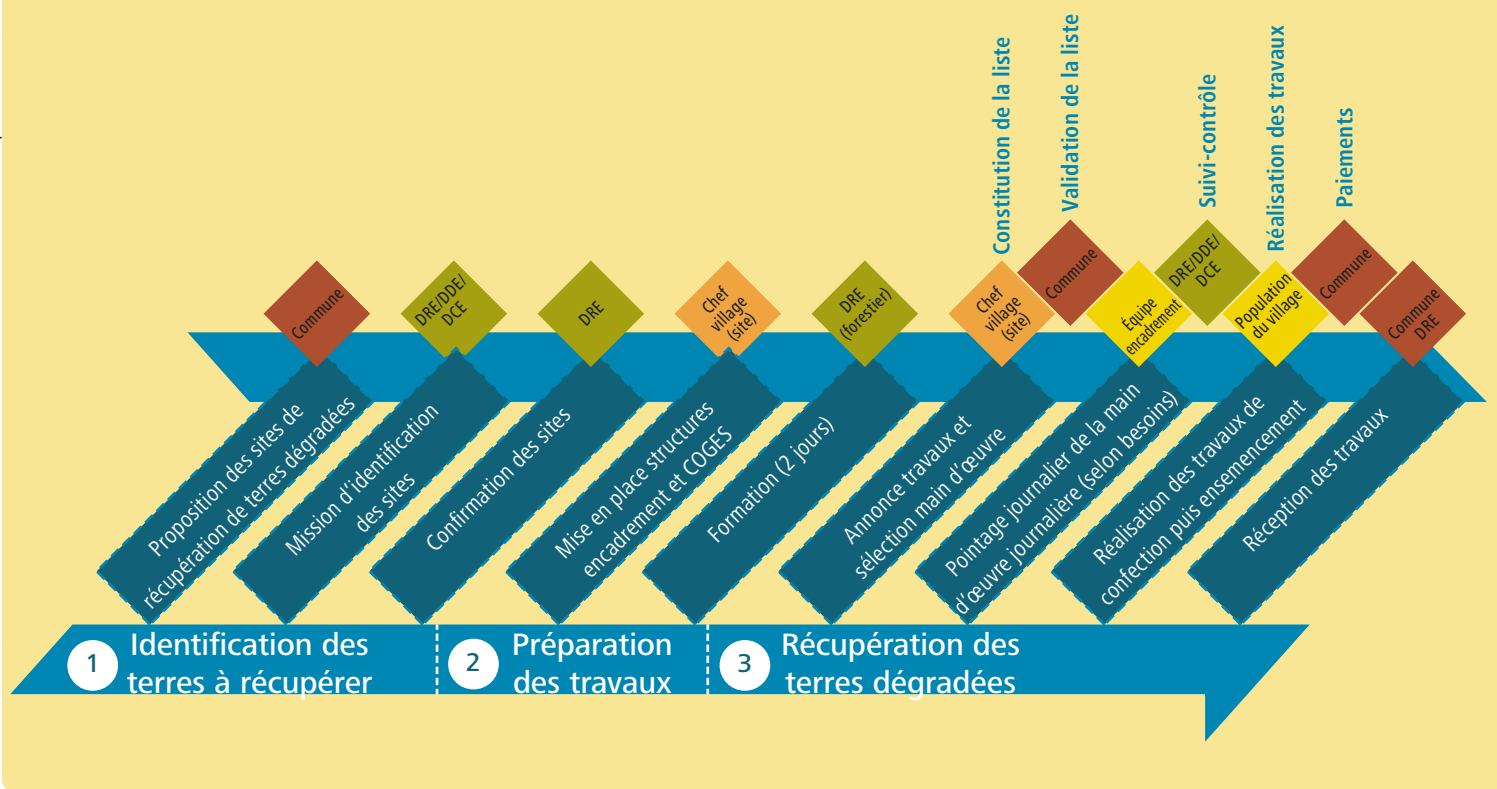
#### Illustration 4 : Processus de mise en place des aménagements des ressources naturelles et de gestion du capital productif



Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023



Illustration 5 : Le processus de mise en œuvre des travaux HIMO



À partir de 2021, l'ANFICT ne fait plus partie des acteurs impliqués. Son rôle est désormais tenu par l'UGP régionale. À partir de la même année, un renforcement significatif de la démarche en matière d'Ingénierie sociale a été apporté de manière perlée par une expertise de haut-niveau sur ces questions

mise à disposition par l'assistance technique au PPR permettant notamment de doter les différents acteurs d'outils d'analyse et d'accompagnement à la négociation d'accords sociaux et à la constitution des COGES ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs fonctions.

## 4. Les infrastructures et aménagement mettant en valeur les terres

Sont traités essentiellement ici des aménagements de petites irrigations, seuils d'épandage (région de Tahoua)

et d'infiltration (région d'Agadez), et les protections de berges des koris souvent associées.

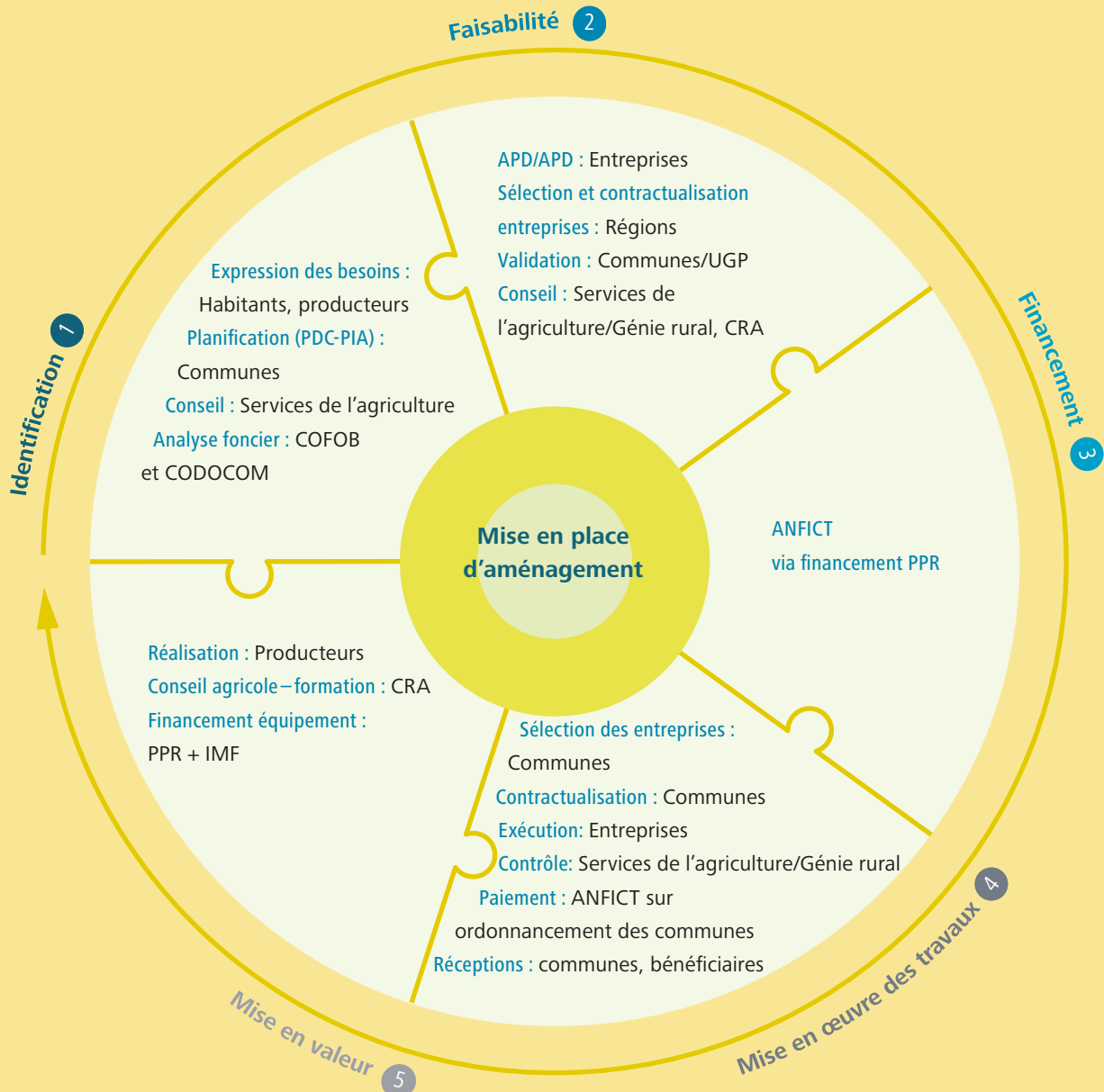
### 4.1. Les processus

La démarche mise en œuvre pour la réalisation des aménagements suit globalement les étapes classiques du cycle du projet. La spécificité du PPR réside dans le

type et le nombre d'acteurs impliqués à chaque étape.

La figure ci-dessous présente la démarche mise en œuvre.

Illustration 6 : Démarche de mise en place des aménagements des ressources naturelles et de gestion du capital productif





Des évolutions ont été apportées au cours du temps. Les plus importantes sont le transfert de maîtrise d'ouvrage des communes au PPR (via les UGP régionales) et le retrait de l'ANFICT du processus à partir de 2021.

Les lignes qui suivent décrivent succinctement les différentes étapes ainsi que leurs évolutions.

#### 4.1.1. L'instruction

##### a. L'identification

Toutes les communes de la zone d'intervention mentionnent à leurs plans de développement communal des aménagements en termes de mobilisation des eaux pour l'irrigation par la mise en place de seuils d'épandage ou d'infiltration en fonction des caractéristiques des vallées concernées et des régions. Ceux-ci sont priorisés le plus souvent à partir des demandes des producteurs. La répartition équitable entre les différents villages est un enjeu pour les communes du point de vue social qui ne croise pas obligatoirement la pertinence technique la plus forte.

Dès le démarrage du projet en accord avec les collectivités, il a été décidé que le PPR accompagne celles-ci dans l'identification des aménagements techniquement les plus pertinents au niveau des principales vallées des deux régions (17 pour Tahoua, 6 pour Agadez). Le choix des vallées a fait l'objet d'une validation au niveau d'un séminaire de niveau régional réunissant le Conseil régional, le Gouvernorat, les communes, des représentants des producteurs, les services techniques déconcentrés et les différents projets de la zone.

Les deux Conseils régionaux ont été en charge avec l'appui du PPR du recrutement des bureaux d'études pour réaliser les études « vallées ». Comme dit précédemment, en introduction de cette partie du rapport de capitalisation, les processus de sélection des bureaux ont été beaucoup plus longs qu'initialement prévu. Le résultat des études, lancées dès 2018, n'a été disponible qu'en début 2020.

Le choix définitif des sites d'implantation des ouvrages tenant compte des aspects techniques et des enjeux d'équité territoriale a été réalisé en ateliers régionaux (avec les mêmes acteurs que ceux des ateliers de lancement des études) en janvier 2020. Ainsi, il a été arrêté la mise en place de 75 seuils dont 22 seuils d'infiltration dans la région d'Agadez ; 53 seuils d'épandage dans la région de Tahoua. Il était également prévu (dès la faisabilité

du projet en 2016) la réfection de 6 seuils dans le département de Badaguichiri issu du projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri achevé en 2015<sup>5</sup>.

##### b. La faisabilité

La faisabilité des investissements est réalisée par des bureaux d'études spécialisés. Leur recrutement pour les avant-projets sommaires et les avant-projets détaillés est effectué par les Conseils régionaux par voie d'appels d'offres. Dès 2019, des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée des communes aux Conseils régionaux ont été signées pour le recrutement et le suivi des cabinets d'études. Cette délégation devait permettre de lancer en même temps plusieurs études sur des communes différentes ce qui devait permettre d'augmenter l'efficacité des procédures et de donner aux conseils régionaux une vision des aménagements prévus au niveau régional et alerter sur les éventuels problèmes de cohérence territoriale. Les Conseils régionaux ont été accompagnés par le PPR et les services de l'Agriculture pour l'élaboration des TDR et le dépouillement des offres. Depuis le retrait de l'ANFICT du dispositif, les régions restent ordonnatrices des paiements mais c'est le PPR qui les réalisent.

La question foncière fait l'objet d'une attention particulière. Le passage à l'étape de faisabilité (APS et APD) de chacun des investissements ne peut s'opérer que si la situation foncière a été clarifiée. Les institutions de base du Code rural concernées mettent en œuvre le processus de leurs mandats pour vérifier l'absence de conflits fonciers et/ou d'usage des espaces concernés, et rédiger les actes consignants les éventuelles renonciations d'usage exclusif ou de donations avant enregistrement par le niveau communal. À noter que l'approche du projet ne prévoit aucun découpage parcellaire. C'est donc la situation foncière préexistante qui est maintenue avec éventuellement des clarifications ou des modifications marginales si nécessaire. La négociation des accords sociaux identifiant les futurs usagers des investissements et les modalités qu'ils devront appliquer, ont été définies et confiées aux structures du Code rural et aux autres STD via le renforcement en ingénierie sociale donné à partir de 2021 sur ces questions.

5. Projet financé par l'AFD et la GIZ entre 2008 et 2015.



#### 4.1.2. La mise en œuvre

Une fois les études réalisées, la décision définitive de mettre en œuvre les travaux est prise par les communes en concertation avec les bénéficiaires et avec l'appui du PPR et des services techniques concernés. Les aménagements sont alors inscrits aux Plans d'investissements annuels (PIA) des communes dont l'élaboration est accompagnée par l'UGP régionale du PPR et des services techniques.

Le processus initialement prévu pour le recrutement des entreprises de travaux est conforme à celui prescrit aux collectivités locales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Les communes avec l'appui de l'ANFICT et des services techniques, doivent élaborer les dossiers d'appel d'offres, lancer les procédures, effectuer les dépouillements, signer les marchés. Aux différentes étapes de réalisation, elles ordonnent les paiements, ce qui déclenche une alimentation du compte de la commune au Trésor par l'ANFICT. Cette dernière s'assure de la justification des dépenses. Les réceptions des travaux sont assurées par les collectivités assistées des services techniques, du PPR et de l'ANFICT. Toutefois, force est de constater que la mise en œuvre de cette démarche

vertueuse s'est heurtée à des difficultés. Dès la mise en place des premiers investissements (essentiellement des magasins), les procédures d'appel d'offres connaissent des retards considérables par rapport aux planning initiaux, des dossiers sont rejetés par le ministère et/ou l'AFD du fait de la non-conformité des procédures. Ainsi, le Comité de pilotage de 2021, prend la décision, malgré les réticences des collectivités membres, de confier le recrutement des entreprises de travaux à l'UGP via les UGP régionales. Il est cependant maintenu une place aux communes dans la décision de recrutement, le suivi des investissements et leur réception. Les collectivités ne sont plus ordonnatrices des paiements, l'ANFICT est écartée de la procédure de gestion des fonds d'investissement qui est entièrement confiée aux UGP régionales.

Par ailleurs, sur proposition de l'assistance technique, le Comité de pilotage de mars 2021 confirme l'intérêt que cette dernière recrute à demeure un ingénieur en génie rural<sup>6</sup> pour assurer le contrôle qualité des dossiers d'appels d'offres, et des missions de supervision des travaux. Ces dernières ne se substituent pas aux prestations de contrôle mais permettent d'avoir une

6. Qui ne sera opérationnel par avenant qu'en novembre 2021.

#### Encadré 3 : Le dispositif d'ingénierie sociale du PPR

*Deux principales étapes ont couvert la mise en place du dispositif d'ingénierie sociale du PPR : 1. La conception du dispositif primaire d'ingénierie sociale du PPR en appui à 25 infrastructures structurantes des deux régions ; 2. Le suivi d'un dispositif secondaire d'ingénierie sociale du PPR constitué de 52 infrastructures structurante suivies pendant deux ans pour opérationnaliser les démarches d'IS et les autres accompagnements du PPR.*

*Divers outils méthodologiques sont élaborés, notamment : Élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'IS et de la maîtrise d'ouvrage (prenant en compte les trois phases du processus — avant, pendant et après la mise en œuvre d'une infrastructure —, sa sécurisation foncière et les conditions de sa valorisation optimale) ; Élaboration d'un vade-mecum pour l'opérationnalisation du dispositif d'ingénierie sociale sur le terrain ; Élaboration d'une fiche technique sur les démarches simplifiées d'ingénierie sociale appliquées dans la réalisation des infrastructures ; Élaboration de la fiche technique sur la maîtrise d'ouvrage par les*

collectivités territoriales des 2 régions ; Élaboration de 10 plans pilotes de gestion et cahiers de charge (dont 5 pour Tahoua et 5 pour Agadez) pour les investissements mis en œuvre ; vulgarisation du catalogue des infrastructures structurantes du projet Pôles Ruraux servant de référentiel sur les enseignements majeurs retenus.

*Quelques formations dispensées aux acteurs et aux partenaires du PPR : Tenue de 6 ateliers régionaux en ingénierie sociale et maîtrise d'ouvrage (collectivités territoriales, STD, CRA, OP, ONG, équipes PPR) ; Tenue de 2 ateliers régionaux de formations de 39 OP des 2 régions ; de 2 ateliers régionaux de formations de 25 services techniques départementaux de l'Environnement, du Génie rural et de l'Agriculture des 2 régions sur l'élaboration des plans pilotes de gestion des sites restaurés ; 80 passages sur les sites/infrastructures permettant la formation/sensibilisation des producteurs et acteurs villageois exploitant les infrastructures sur les démarches d'ingénierie sociale et la valorisation des aménagements et équipements mis en place.*



vision globale de l'état d'avancement, d'anticiper les éventuelles difficultés d'ordre technique ou financier en favorisant la concertation des acteurs concernés autour des investissements. L'ingénieur Génie rural réalise ces missions en étroite concertation avec les Comités de gestion (COGES) réunissant des représentants des bénéficiaires des aménagements et de la commune mis en place sur chaque chantier pour suivre l'avancement des travaux avec l'appui des services techniques. Le recours plus soutenu à de l'expertise en ingénierie sociale à partir de 2021 permet de renforcer la compréhension des acteurs locaux (élus et services techniques des collectivités, responsables d'OP) des enjeux en matière de

concertation locale et de négociations d'accords sociaux solides et sincères sur les aménagements réalisés et de les doter d'outils pour en faire l'analyse.

Les communes peuvent abriter plusieurs sites d'aménagement. Les tableaux suivants donnent la répartition des ouvrages dans les deux régions en fin 2022. Certains sites peuvent réunir plusieurs types d'aménagements, particulièrement dans la région d'Agadez où des confortations des berges par des digues sont aussi réalisées (en accompagnement de 18 seuils sur 23) pour contrer leur érosion ainsi que l'inondation et l'ensablement des jardins adjacents lors des écoulements violents dans les koris.

Deux seuils dont les DAO, déclarés infructueux ont été

Tableau 4 : Localisation des sites des seuils d'infiltration (Agadez)

		Communes					
		Agadez	Dabaga	Iférouane	Tabelot	Tchirozérine	Tamia
Sites	Tchibniten	Aouderas	Agala	Tamanet 1	Teghazar 1	Tassalwat 1	
		Boghol 1	Iférouane	Tamanet 2	Teghazar 2	Tassalwat 2	
		Boghol 2		Téwart 1	Gofat Ouest 3	Teguert 1	
					Sabongari	Teguert 2	
						Zomo 2	
						Zomo 3	
						Adjirou 1	
						Adjirou 2	

Tableau 5 : Localisation des sites des seuils d'infiltration (Tahoua)

Département	Communes	Sites
Bagaroua	Bagaroua	Gougouhéma 1 + Gougouhéma 2 + Taweye
Bouza	Déoulé	Loubé
	Allakaye	Kaché 4 + Kaché 5 + Ketsara
Illéla	Tajaé	Iskitta + Tajaé sédentaire
	Illéla	Kouara 1 + Kouara Pheul
	Badaguichiri	Kossa 1 + Kossa 2 + Kossa 3
	Tamaské	Hiro + Kalalé + Kogui + Kogui aval + Sakole + Zabi Allela
	Keita	Guidan Fako + Keita sud OPVN + Kirari ANPIP + Kirari seuil
	Ibohamane	Jéji + Loudou seuil
	Garhanga	Fararat Baba + Sakaraoua + Toudou + Tarwada
Tahoua	Tébaram	Ijali 2
	Takanamat	Amaloul
	Kalfou	Samo 1 + Touboubounou Elena + Touboubounou Samo
	Barmou	Abancor + Ourihamizan 1 + Ourihamizan 2
	Bambeye	Gataraoua 2
	AC2	Dorodji 2
	AC1	Garin Issa
Tchintabaraden	Kao	Intaliwan
Ville de Tahoua	Arrondissement communal Tahoua II	Darodji 3



relancés en fin d'année 2022, seront réalisés au premier semestre 2023.

La durée du processus de recrutement des entreprises (entre la publication des DAO et le dépouillement des offres) est en moyenne de 6 mois jusqu'en 2021 et réduit en moyenne à 4–5 mois par la suite. Il est à noter que le nombre de recours des entreprises à l'autorité de régulation des marchés publics est insignifiant. Cinq réclamations seulement ont été enregistrées dont quatre déboutées par l'autorité.

Vingt-trois entreprises ont été mobilisées pour la réalisation des seuils de Tahoua, dix dans celles d'Agadez. La majorité d'entre elles sont issues des régions concernées. La durée de réalisation de travaux est en moyenne de 6 mois.

La conception de seuils dans les deux régions s'inspire des expériences conduites depuis de nombreuses années au Niger. Pour ce qui est de Tahoua, au regard de l'expérience, il est apparu que plusieurs types d'ouvrages pouvaient convenir en fonction des critères géomorphologiques (topographie, taille du thalweg, relief, fondations...), hydrauliques (importance des crues), disponibilités des matériaux et du contexte socioéconomique (main d'oeuvre, entretien des ouvrages préexistants, expérience des entreprises en place et attentes exprimées par les populations). Une des différences principales réside dans les matériaux utilisés pour leur construction : seuils en béton cyclopéen, seuils en gabions avec masques en béton et seuils en maçonnerie de moellons. Dans le cadre du PPR, ce sont majoritairement les seuils en béton cyclopéens qui ont été retenus du fait de la violence de plus en plus marquée des écoulements lors de la saison des pluies. Plus densément dosé en ciment, ce matériau doit permettre une plus grande résistance des ouvrages à la crue et éviter leur emportement. Le béton cyclopéen a aussi été utilisé dans les

vallées d'Agadez où la violence des écoulements est plus grande encore.

Cette technique ajoutée au renchérissement du prix des matières premières du fait de la pandémie de la COVID 19 puis de la guerre en Ukraine amène le coût des ouvrages à des niveaux supérieurs à ceux estimés lors de l'étude de faisabilité du projet. En effet, la moyenne du coût des seuils d'épandage, si l'on se réfère aux ouvrages achevés en fin 2022, est de 209 millions à Tahoua et de 266 millions à Agadez au lieu des 150 millions prévus dans l'étude de faisabilité. À noter que l'écart entre les coûts des investissements peut être très important pour un même type d'ouvrage en fonction de la longueur de l'ouvrage et de l'ampleur de son déversoir notamment.

#### 4.1.3. La mise en valeur

La superficie en culture avant travaux s'élevait à environ 3 500 hectares pour les sites de la région de Tahoua et à 2 000 hectares dans celle d'Agadez. La situation de référence sur les sites de la région d'Agadez réalisée en 2021 donne une superficie moyenne des jardins de 1,98 ha.

Il est prévu dans le cadre du projet plusieurs types d'accompagnement à la mise en valeur :

- Identification des besoins d'équipement des jardins ;
- Orientations vers les IMF et dispositifs de financement partagés ;
- Appuis ponctuels en fourniture d'intrants ;
- Formation des producteurs...

Dans la réalité, peu d'actions du projet ont pu être menées en ce sens du fait de la finalisation récente des ouvrages. On notera cependant des appuis ponctuels en intrants et semences. Une convention additionnelle a été passée avec le RECA pour que l'identification des besoins puisse être réalisée en 2023.



## 5. L'accompagnement des collectivités

Les principes d'intervention du PPR sont basés sur la législation en vigueur concernant la mise en œuvre par les collectivités de leurs compétences en matière de développement et d'aménagement de leur territoire. L'exercice par les collectivités territoriales de la maîtrise d'ouvrage des services et des infrastructures publiques locaux en faveur du développement économique suppose d'assumer plusieurs tâches et processus : diagnostic territorial, priorisation d'investissements, planification spatiale et temporelle, conception technique selon les types d'ouvrages envisagés, accompagnement/contrôle de la réalisation des travaux par les entreprises et enfin valorisation/entretien des investissements.

Afin de permettre aux collectivités de réaliser l'ensemble de ces tâches, le PPR a, d'une part, mobilisé

une assistance technique intégrée à l'unité de gestion du projet dans chaque région (à raison d'une personne par région), d'autre part, de l'expertise privée pour des formations spécifiques et de l'appui à la planification et enfin a facilité l'exercice du rôle d'appui-conseil des services techniques déconcentrés. Par ailleurs, une expertise en ingénierie sociale a été mobilisée pour améliorer la conduite des processus visant à garantir l'implication des populations dans la définition des investissements à mettre en place et pour définir les modes de gestion et de pérennisation des infrastructures et des aménagements. À noter que le personnel politique des collectivités a été fortement renouvelé lors des élections locales intervenues en 2020.

### 5.1. Appui à la planification locale

#### 5.1.1. Les plans d'investissement annuels

Dès la première année d'intervention du PPR, un appui a été donné aux communes pour l'élaboration de leurs Plans d'investissement annuels (PIA), obligation réglementaire pour la mise en place d'investissements par les collectivités et servant de base à l'élaboration du budget. Ces appuis organisés en réunion, sur la base des plans communaux de développement et de l'évolution du contexte, associent les différentes Directions régionales (Développement rural, Agriculture, Environnement) et l'expert de l'UGP en charge de l'appui aux collectivités.

Ces PIA, servent aussi de base à l'élaboration des Programmes techniques et budgétaires annuels (PTBA) du PPR qui reflètent par composantes les initiatives des acteurs dont il doit accompagner les projets. Pour s'assurer d'une cohérence au niveau territorial de l'intervention du projet et faciliter l'information entre les collectivités, les PIA sont présentés par les différentes communes lors d'ateliers régionaux. Ces ateliers, outre les collectivités et les Directions régionales du PPR intègrent les autres intervenants de développement des deux régions.

#### 5.1.2. Les plans de développement communal

Le PPR a tenté d'accompagner les communes dans le recrutement de prestataires pour l'actualisation de

leurs plans de développement communal. Le projet a accompagné les collectivités dans l'élaboration des DAO de recrutement de prestataires spécialisés et était censé assurer le financement des prestations.

Le processus n'a finalement abouti que pour une seule commune (Takannamat) sur les vingt-six prévues et ce malgré plusieurs tentatives. Les raisons de cet échec sont diverses. Les plus fréquentes sont que les procédures d'appels d'offre lancées par les collectivités, notamment celles de dépouillement des offres, n'ont pas été jugées conformes par le projet et ou son bailleur, ou que les appels d'offres ont été déclarés infructueux faute de candidat.

#### 5.1.3. Les plans de développement régionaux

L'élaboration des Plans de développement régionaux (PDR) de Tahoua et d'Agadez ont été accompagnés par le projet via la mise à disposition de prestataires de services et la mobilisation des services déconcentrés pour la réalisation des diagnostics régionaux, l'animation d'ateliers participatifs de priorisation des actions et investissements dans les différents secteurs de compétences des collectivités régionales.

Les deux PDR ont été finalisés en fin 2022 et ont été validés par les Conseils régionaux en fin du 1er semestre 2023.

#### 5.1.4. L'appui à la maîtrise d'ouvrage des investissements

L'appui à la maîtrise d'ouvrage des investissements a pris plusieurs formes durant la durée du projet :

- Des formations initiales dans chaque commune par l'AT de l'UGP en charge de l'appui aux collectivités. Celles-ci traitaient du rôle des collectivités dans la mise en place des investissements sur leur territoire, le cycle du projet (de l'identification jusqu'à sa gestion/mise en valeur), les procédures d'appels d'offres de marché publics et les étapes de validation des marchés par l'AFD... À ces formations, s'ajoutaient un accompagnement au fil de l'eau en cas de besoins exprimés par les collectivités ou repérés par l'UGP régionale.
- Un accompagnement par l'UGP et les services de l'environnement pour l'élaboration de fiches projet pour la mise en place d'aménagements (anti-érosifs, de bande pare-feux notamment) via la mobilisation des travaux HIMO.
- Un accompagnement par l'ANFICT sur les procédures d'appels d'offres, de paiement des entreprises et de justification des dépenses (jusqu'en 2021).
- L'élaboration et la vulgarisation d'un « catalogue des différents types d'investissements » reprenant leurs principales caractéristiques techniques et les points d'attention à prendre en compte sur la conception des ouvrages ainsi que des exemples de DAO types.
- L'appui des services déconcentrés lors de la conception des DAO et les séances de dépouillement des offres des entreprises.
- Par ailleurs, la mise à disposition pendant une année de stagiaires de l'École nationale d'administration (ENA) à raison d'une personne par commune pour accompagner les collectivités dans la maîtrise d'ouvrage des investissements et, plus globalement, dans le fonctionnement de la collectivité.

Malgré la diversité des accompagnements, les résultats sont très mitigés en termes de résultats. Comme dit précédemment, les collectivités ont connu de grandes difficultés dans la mise en œuvre des procédures de marchés et la justification des dépenses via l'ANFICT s'est avérée très lacunaire.

Les causes en sont diverses, telles qu'identifiées par

l'UGP et par l'expertise en ingénierie sociale, elles sont principalement les suivantes :

- Faiblesse des ressources humaines dans les collectivités. Dans la majorité des communes, hormis les capitales régionales, il n'existe pas de personnel technique et la grande partie des opérations doit être exécutée par le Secrétaire général qui se trouve débordé par l'ensemble des tâches à accomplir. C'est une raison pour laquelle, l'appui des stagiaires de l'ENA, très apprécié aux dires des élus (une enquête a été réalisée à ce sujet en 2022 par le PPR), a été utilisé pour appuyer les nombreuses tâches quotidiennes en souffrance et non spécifiquement l'amélioration de l'exercice de maîtrise d'ouvrage des investissements.
- Nombre de communes, particulièrement dans la région d'Agadez, n'ont pas mis en place les commissions de marchés publics et les dépouillements des offres sont réalisés en dehors des cadres réglementaires.
- L'archivage dans les communes est dans de nombreux cas totalement déficient. Faute de personnel, de matériel et de méthodologie, les pièces s'égarer.

On notera également que les procédures de marché publics sont complexes. S'y rajoutent celles du bailleur de fonds qui comporte 7 étapes de validation à franchir avant d'obtenir l'accord pour entamer des travaux.

#### 5.1.5. L'appui à la sécurisation foncière

Le PPR a accompagné régulièrement les institutions du Code rural pour la sécurisation de investissements dont il finançait la mise en œuvre et plus globalement pour leur fonctionnement et l'amélioration de leurs capacités.

Toutes les Commission communales (COFOCOM) ont reçu des appuis en formation et en équipement. Ces appuis ont été renforcés par des formations des élus, des services techniques et des membres des Commissions foncières de tout niveau en ingénierie sociale pour améliorer la prise en compte des intérêts en matière foncière des catégories les plus vulnérables de ce point de vue, à savoir les jeunes et les femmes.

Un accompagnement a également été donné dans le cadre de la préparation du Schéma d'aménagement foncier (SAF) d'Agadez en collaboration avec le projet PROMAP mis en œuvre par la collaboration allemande.



## 6. Les effets des actions en matière d'aménagement de l'espace

Sur la base des données du suivi-évaluation du projet, des rapports d'études, des données du backstopping ainsi que des débats et entretiens conduits lors du processus de capitalisation, les lignes qui suivent analysent les principaux effets en matière d'aménagement de l'es-

pace et de gestion des ressources naturelles productives. Toutefois, étant donné la réalisation récente des aménagements, il convient de préciser que les effets repérables restent encore ténus.

### 6.1. Des éléments positifs visibles sur la gestion du potentiel naturel productif mais une pérennité encore incertaine

#### 6.1.1. La récupération des terres dans les sites à risques

Les infrastructures de restauration et de conservation des eaux et des sols étaient prévues initialement en amont des ouvrages d'irrigation. Pour les raisons expliquées précédemment, elles ont souvent précédé l'identification même de ces ouvrages. Néanmoins, même si les réalisations de 2018 à 2020 sont relativement ponctuelles et localisées, elles présentent l'avantage d'être situées sur des sites à risque. Elles sont positionnées principalement en amont et en aval des zones agricoles cultivées et/ou en amont des villes comme Agadez. Des interventions comme celles de Tassakh Ntalant où sur deux plateaux contigus 1 500 voire 2 000 hectares sont traités d'un seul tenant tendent vers une approche de protection de bassin versant, celui concernant la ville d'Agadez en l'occurrence.

Du point de vue technique, après la réalisation des demi-lunes et suite aux premières pluies, il s'observe dans un premier temps, dans tous les sites, une reprise du tapis herbacé constitué des espèces graminéennes dont les graines sont en réserve dans le sol. Des ensemencements en espèces d'herbacées<sup>7</sup> résultent des recouvrements variant de 40 à 100 %. Le semis direct des ligneux avec épandage de fumure organique et les ensemencements intensifs d'herbacées dans la région d'Agadez semblent être les meilleures alternatives biologiques. Les principales espèces ligneuses<sup>8</sup> qui ont bien germé ont des taux de réussite spectaculaires variant de 30 à de 60 % ce qui est bien supérieur à ce qui pourrait

être obtenu par plantation, par ailleurs plus coûteuse, dans ces contextes arides.

Toutefois la question du gardiennage des sites récupérés (pour empêcher notamment le pâturage prématuré<sup>9</sup>) que ce soit à Tahoua ou à Agadez reste un défi. Le suivi par l'expertise en ingénierie sociale a montré que le gardiennage s'amenuise au fil du temps faute de prise en charge de la rémunération des gardiens par les communes comme initialement prévu (le PPR ne prenant en charge le gardiennage que la première année<sup>10</sup>).

#### 6.1.2. Des ouvrages d'irrigation de qualité qui améliorent les capacités de production

Aux dires des bénéficiaires, les ouvrages d'irrigation réalisés sont de qualité. « *On n'avait pas encore eu des ouvrages qui paraissent aussi solides* » (producteur de la région de Tahoua). Ces appréciations sont entérinées par les Services techniques déconcentrés.

Outre la qualité technique des ouvrages, les effets positifs en termes de remontée de la nappe phréatique que ce soit à Tahoua ou à Agadez sont affirmés par les services et par les bénéficiaires. La récolte des données piézométriques n'est pas systématique, cependant des éléments issus du suivi d'une dizaine d'ouvrages un an après leur réalisation indiquent des relèvements entre 4 et 5 mètres sur les ouvrages de Tahoua et entre 6 et 10 mètres sur ceux Agadez en saison sèche. Ces performances autorisent la production de manière moins

7. *Cenchrus biflorus*, *Panicum turgidum* et *Eragrostis tremula*.

8. *Acacia raddiana*, *Acacia ehrenbergiana*, *Boscia senegalensis* et *Balanites aegyptiaca*.

9. On estime que 60 % des ligneux s'affranchissent totalement après quelques années que ce soit en plantation ou par semis direct.

10. Les normes du ministère de l'Environnement indiquent la nécessité du gardiennage pendant 3 ans à raison d'un gardien pour 15 ha.



pénible, moins coûteuse (le pompage est moins long et moins profond et entraîne ainsi une moindre consommation en énergie) et plus longtemps dans la saison.

Le PPR n'a pas pu, contrairement à ce qui était prévu initialement, accompagner la mise en valeur des sites. « *Mais nous n'avons pas attendu* » (producteur de Gogffat). Les producteurs s'y sont employés dès que possible à travers l'installation d'équipements personnels (puits maraîchers, forages...).

Selon le « Rapport d'évaluation de la mise en valeur des seuils mis en place par le projet pôles ruraux dans la région de Tahoua » élaboré par la DRA de Tahoua en mai 2022, sur la base d'une superficie cultivable potentielle de 11 661 ha autour des 39 seuils achevés depuis au moins une année, 2 477 ha étaient emblavés avant la réalisation des seuils contre 3 776 ha après (soit une augmentation d'un peu plus de 51 %). Sur les 39 seuils réalisés, 8 sont de nouveaux sites d'exploitation. Les principales cultures maraîchères restent l'oignon, la doliq, la tomate, les courges et le chou. Selon ce même rapport, au total 27 142 tonnes étaient produites avant la réalisation des seuils contre 57 195 après, soit un peu plus du double avec dans les deux cas une prédominance, en quantité, de l'oignon qui représente respectivement 58% et 80% du tonnage total. La publication de ce rapport étant intervenue fin juin, il n'a pas été possible de discuter ces résultats avec la DRA.

*En résumé, la mise en place des seuils dans la région de Tahoua un an après leur mise en place aurait donc eu pour effets une augmentation de 50 % des surfaces emblavées et un doublement de la production totale (avec une augmentation de l'oignon, semble-t-il au détriment de la tomate).*

Le nombre de producteur autour des ouvrages de Tahoua est évalué à environ 4 550 dont 8 % de femmes. Il est difficile de savoir si l'on parle de producteurs individuels ou de ménages producteurs<sup>11</sup> avec un partage des surfaces et des revenus associés lors de la mise en culture au sein de l'unité familiale. Le nombre de « producteurs » avant implantation des ouvrages n'est pas évoqué. Pour rappel, le PPR n'a pas conditionné son appui à un nouveau parcellaire, la structure foncière préexistante étant conservée. Il a cependant été promu l'installation des jeunes (voir Axe de capitalisation sur

la jeunesse) et l'amélioration de la sécurisation foncière des jeunes et des femmes.

À notre connaissance, le même type d'étude n'a pas été conduit pour Agadez, il n'existe donc pas de chiffre disponible sur la situation après réalisation des seuils d'infiltration. Avant réalisation, la DRA d'Agadez estimait les producteurs à environ 3 130 (dont 12 % de femmes) autour des 19 seuils envisagés pour une superficie potentielle de 2 000 hectares. répartis en 1 888 jardins (dont 1 594 actifs et 294 jardins non actifs). Trois saisons de culture sont distinguées : la saison des pluies où prédominent l'oignon, la tomate et le maïs ; la saison froide avec la pomme de terre, la tomate, le blé et les salades, la saison chaude pendant laquelle sont produits principalement l'ail, les courges, les pastèques. Des variations de productions par saison existent entre les différents sites selon la profondeur de la nappe. Après réalisation des seuils, les bénéficiaires rencontrés et les participants à l'atelier de capitalisation s'accordent à dire que les principaux effets positifs sont dus à la remontée de la nappe qui augmente la durée des périodes de production et diminue la pénibilité et le coût de la mise en valeur. Un autre point essentiel est la consolidation des berges empêchant l'inondation des jardins et permettant la récupération de surfaces cultivables. « *Depuis longtemps, nous avons abandonné des jardins puisque l'eau les recouvrait après les écoulements, maintenant on les a récupérés et on peut cultiver. Cela nourrit nos familles et nous permet aussi de vendre* » (producteurs de Goffat).

*En résumé, sur Agadez, il semble que le potentiel productif soit amélioré en termes de capacité de production durant les différentes saisons et par l'augmentation ou la sécurisation des superficies cultivables.*

Ces résultats positifs ne doivent pas faire oublier que le PPR n'a pas pu intervenir sur l'amélioration de la mise en valeur dans la durée qui lui était impartie et qu'un appui des producteurs dans ce domaine est sans aucun doute nécessaire, aux dires des services techniques de l'Agriculture. Il s'agirait surtout d'améliorer les techniques d'irrigation en optimisant les outils d'exhaure existants ou en aidant à l'adoption d'autres équipements plus performants. Du conseil technico-financier à l'exploitation serait également nécessaire afin d'améliorer le rendement économique des exploitations et gérer le plus efficacement possible les intrants.

11. Dans ce cas, le pourcentage de femmes correspondrait au pourcentage de ménages dont le chef est une femme.



Par ailleurs, le défi de la gestion et de l'entretien collectif des ouvrages reste à relever. Même si des engagements ont été pris entre usagers (via leur COGES) et collectivités sur ces questions, ceux-ci restent insuffisamment formalisés et les dispositifs de suivi trop peu

précis. La pérennité des effets des ouvrages, comme le montrent les nombreuses expériences au Niger et dans la sous-région, passe par une maintenance efficace et celle-ci, à ce jour, n'est pas garantie.

## 6.2. Une gouvernance locale plus efficace et partagée mais une progression des capacités de maîtrise d'ouvrage des investissements à rechercher

### 6.2.1. Une mobilisation des acteurs du territoire qui engendre une plus grande efficacité des actions

La mobilisation des différents intervenants (collectivités territoriales, autorités traditionnelles, services techniques, chambre d'agricultures, OP, ONG, représentants des bénéficiaires) sur le territoire pour la mise en place d'actions validées de manière concertée est considérée comme un facteur renforçant la pertinence et l'appropriation de investissements réalisés. Outre la concertation pour la décision d'intervention, le respect des rôles de chacun et le renforcement de leurs capacités d'agir (appui financier aux Services sur la base de cahiers des charges) est perçu comme un facteur de réussite à la fois pour la qualité des investissements réalisés mais aussi comme très positif pour le renforcement de la confiance entre les acteurs et leur crédibilité dans l'exercice de leurs fonctions.

Des appréciations très positives ont été données lors du processus de capitalisation sur cette démarche de mobilisation.

*« Cela rend les actions plus efficaces, tout le monde tombe d'accord sur les objectifs ».*

*« Le PPR ne fait pas pour nous, c'est nous qui faisons. Chacun est dans son rôle ».*

*« On a plus confiance parce qu'on se parle et qu'on suit les actions ensemble ».*

*« Les discussions entre élus communaux par région est très utile et nous permet d'échanger sur les difficultés et les choses intéressantes à mettre en œuvre. ».*

*« Les concertations au niveau régionale permettent aux élus régionaux de mieux comprendre ce qui se passe dans les communes et de voir ce qu'on*

*peut faire aux différents niveaux » (Conseil régional d'Agadez)*

### 6.2.2. Une meilleure connaissance des territoires par leurs acteurs

Les exercices de planification annuelle concertée au niveau communal, les planifications au niveau régional ont, selon les principaux concernés, renforcé la connaissance des atouts et des difficultés des territoires dont ils ont la responsabilité. Ceci est particulièrement précieux pour les élus en place depuis les dernières élections qui ont été renouvelés en grande partie.

### 6.2.3. Une amélioration des capacités des collectivités dans certains domaines mais des lacunes qui subsistent

D'après l'expertise en ingénierie sociale et selon les acteurs eux-mêmes, les capacités des collectivités (élus et services techniques des collectivités) se sont améliorées progressivement grâce aux accompagnements du projet :

- Les communes sont capables d'élaborer des fiches de projet (pour les travaux anti-érosifs et plus généralement de conservation des ressources naturelles) de qualité suffisante pour solliciter des financements de bailleurs divers.
- Elles sont en capacité d'élaborer leur planification annuelle et d'élaborer leur budget sur des bases méthodologiques plus solides.
- Les régions maîtrisent bien les procédures d'appels d'offre pour les études.
- Les communes sont capables d'animer des concertations locales avec les différents acteurs économiques et ont acquis une bonne compréhension de leur rôle d'ensemblier du développement de leur territoire.

Les communes ont manifesté durant l'atelier de capitalisation le regret que le « projet leur ait retiré la maîtrise d'ouvrage des investissements », particulièrement



le rôle du Maire en tant qu'ordonnateurs des dépenses, ne respectant pas ainsi la démarche initiale du projet en conformité avec la réforme décentralisation. Elles insistent sur le fait que « *la situation devra revenir à la normale* » en cas de mise en œuvre d'une phase suivante au projet. Elles admettent cependant qu'elles ont rencontré des difficultés à remplir toutes les obligations des appels d'offres et les exigences en lien avec les étapes de validation du bailleur ainsi qu'à produire de manière structurée les justificatifs des dépenses. Elles reconnaissent également qu'elles ont été associées à toutes les étapes de recrutement des prestataires : accord sur

les dossiers d'appels d'offres, participation au Comité de dépouillement des offres (au moins dans la région de Tahoua), accord sur le contrat du prestataires, suivi de travaux, validation des décomptes des entreprises et « *qu'elles ont beaucoup appris* » à ces occasions. Cela a été rendu possible par le choix du projet de procéder aux appels d'offres au niveau régional ce qui autorise la participation des acteurs locaux concernés « *améliorant ainsi la transparence et permettant l'apprentissage* » et réduit les délais d'exécution des processus de contractualisation.

